

LA SAVOIE

Littéraire & Scientifique

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE

Sous le patronage de l'Académie de Savoie

4^e ANNÉE. -- 2^e TRIMESTRE

SOMMAIRE

Séance publique du 8 Juillet 1909 :

J. RÉVIL. — Allocution prononcée à l'ouverture de la Séance publique.

F. GRANGE. — Rapport sur le Concours de Peinture (fondation Guy).

Abbé J. BURLET. — Rapport sur le Concours d'Histoire de la fondation Caffé et attribution de la Médaille Metzger.

M. DENARIÉ. — Rapport sur le Concours de Poesie (fondation Guy).



CHAMBERY

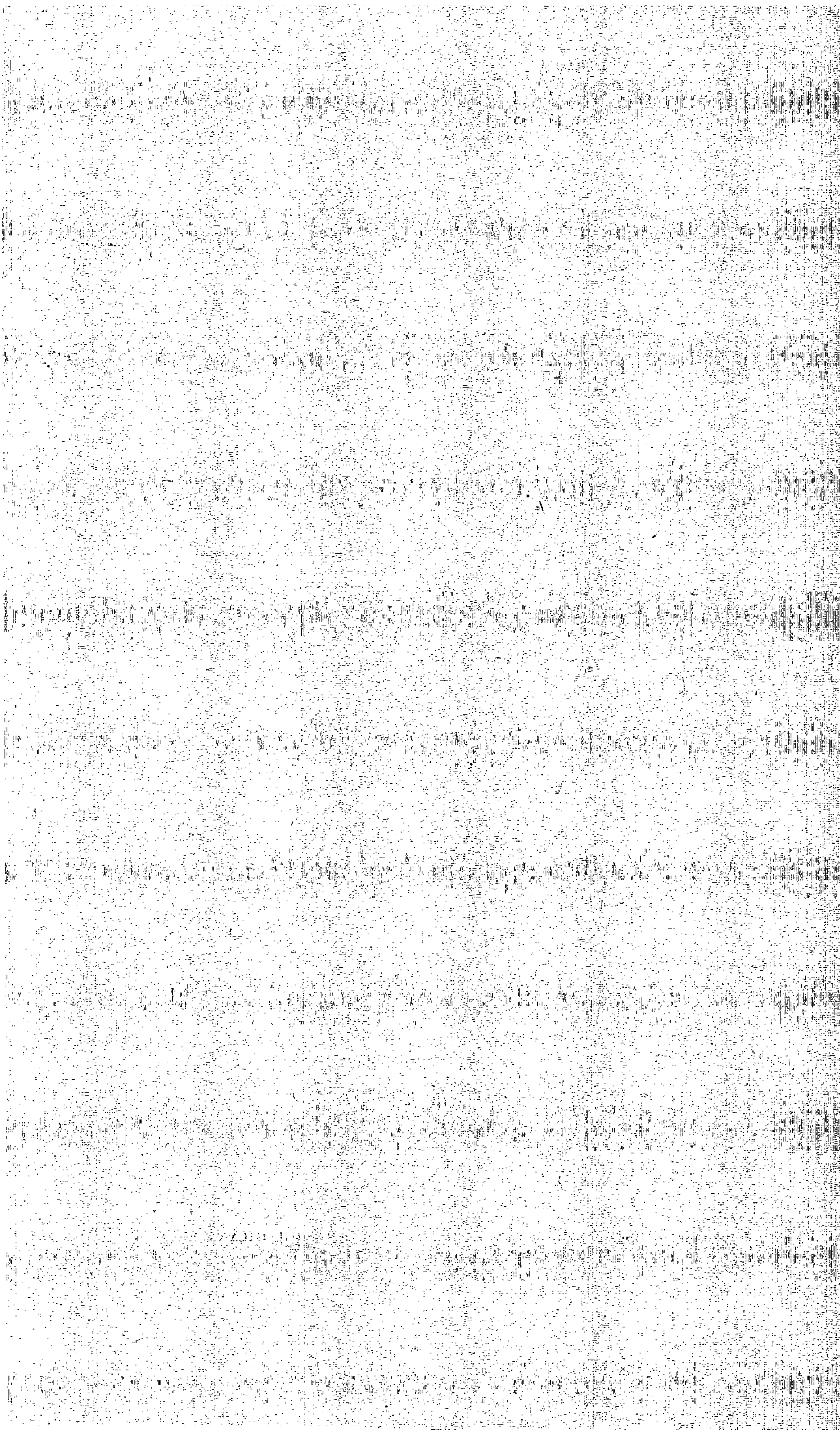
IMP. GÉNÉRALE SAVOISIENNE, 5, RUE DU CHATEAU

1909

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02729551 9



LA SAVOIE
LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

Séance publique du 8 Juillet 1909

ALLOCUTION

PRONONCÉE

à l'ouverture de la Séance publique

PAR

M. Joseph RÉVIL

Président de l'Académie de Savoie

MESDAMES,
MESSIEURS,

Il est d'usage, à l'ouverture de nos séances publiques, que le Président exprime les remerciements de la Compagnie aux personnes ayant bien voulu répondre à son invitation. A cette occasion, mes éminents prédécesseurs vous ont fréquemment procuré de véritables régals littéraires. Je sens qu'il me serait difficile de vous donner les mêmes plaisirs esthétiques. Je vous dirai donc simplement que l'Académie de Savoie, heureuse de vous inviter à cette séance, l'est encore plus de vous accueillir. Merci d'être venu en aussi grand nombre ; ce nous est une sympathie précieuse à laquelle nous sommes d'ailleurs habitués, et qui ne peut que nous encourager à persévérer dans la voie tracée par nos premiers fondateurs.

C'est dans le courant de l'année 1819 que quelques hommes aux idées larges et généreuses se réunirent pour créer à Chambéry une Société à la fois scientifique et littéraire. C'étaient le général comte Mouxy de Loche, le sénateur Xavier de Vignet, le professeur Georges-Marie Raymond, le chanoine Alexis Billiet, alors vicaire général et supérieur du Séminaire métropolitain. Le but entrevu par eux était de développer dans notre ville le goût des sciences, des lettres et des arts, de créer une publication destinée à faire connaître les recherches de ses membres, enfin d'établir un lien entre tous ceux qui s'intéressent aux travaux intellectuels. Dans une même enceinte devaient se coudoyer les historiens et les jurisconsultes, les philosophes et les botanistes, les poètes et les géologues, les peintres et les agronomes. — Cette diversité de travaux n'est pas sans donner un certain agrément à nos séances ; nos volumes de Mémoires en sont la preuve, gagnant ainsi en intérêt et en variété.

Il y a cependant un idéal qui nous unit tous et prime tous les autres, c'est l'amour de notre petite patrie, notre province de Savoie, et en même temps l'amour de la grande, c'est-à-dire de la France. Cet amour de notre pays c'est notre véritable raison d'être ; il nous incite à entretenir nos traditions provinciales, à protéger les œuvres du passé, à encourager les vivants, à n'oublier aucun de nos morts, ceux d'hier comme ceux d'il y a longtemps. N'est-ce pas, écrivait en janvier 1894 un de mes prédécesseurs M. d'Arcollières (1), grâce à l'intervention de Louis Pillet, alors président de notre Académie, qu'en 1881 fut sauvée du marteau des démolisseurs la petite église de la Visitation de Chambéry, maintenant chapelle du Lycée ? N'est-ce pas encore grâce à l'intervention de notre Compagnie que fut conservée la vieille tour crénelée du château de nos anciens princes ? Enfin,

(1) *Eloge de Louis Pillet*, par M. D'ARCOLLIÈRES (*Mémoires de l'Académie de Savoie*, 4^e s., t. V, 1895).

ajouterai-je, n'est-ce pas notre regretté président, François Descostes, qui le premier eut l'idée d'élever aux frères de Maistre le monument qui fait l'honneur de notre cité ? Nous pouvons dire avec M. Bourgeois (1) « qu'il fut l'inspirateur et l'organisateur de l'œuvre, le véritable auteur de l'acte de reconnaissance de la Savoie envers deux de ses enfants trop longtemps oubliés ».

Nous cherchons encore dans la mesure de nos forces à être utile à notre pays, en faisant progresser l'Agriculture, l'Industrie et le Commerce, et, par là, à assurer la prospérité des générations qui suivront la nôtre. Les travaux publiés sur les questions agricoles par le Dr Gouvert, le chimiste Charles Calloud et l'agronome Pierre Tochon, les notices sur l'industrie du marquis Pantaléon Costa de Beauregard et de Michel Saint-Martin, enfin le beau mémoire de Victor Barbier sur *La Savoie Industrielle* ne sont-ils pas là pour en témoigner ?

Toutefois, l'homme ne vivant pas seulement de pain, nous cherchons encore à procurer à nos concitoyens toutes les satisfactions de l'esprit, de l'intelligence et du cœur ; c'est là le but de nos séances publiques. Les habitués de ces séances ont encore présents à la mémoire les remarquables rapports sur les concours de poésie de MM. François Descostes, Emmanuel Denarié, Bourgeois, de Seyssel, ainsi que les discours de réception, trop nombreux pour être énumérés, et dont quelques-uns sont de véritables morceaux d'éloquence.

Les savants et les érudits, ajouterai-je, n'ont pas pour seul devoir d'étudier les faits et de les grouper en un édifice plus ou moins harmonique, ils doivent également s'intéresser aux grands problèmes qui de tous temps ont préoccupé les penseurs. Nombre d'entre eux l'ont compris et ont été des idéalistes. Quelles sciences, par exemple, semblent se moins prêter aux hautes spéculations philosophiques que la *Cristallographie* et la *Miné-*

(1) *Elôge de François Descostes*, par M. BOURGEOIS (*La Savoie Littéraire et Scientifique*, 3^e année, 4^e tr., p. 164).

ralogie? Voici cependant ce qu'écrivait l'un des hommes ayant ouvert à ces sciences des voies nouvelles ; je veux parler de l'ingénieur Ernest Mallard (1), décédé en juillet 1894 :

Ce qui fait à mes yeux notre véritable grandeur et notre véritable supériorité, disait-il, ce n'est pas que nous sommes mieux chauffés et mieux voiturés que nos pères, c'est que nous savons plus qu'eux. Nous ne sommes pas, ici-bas, seulement pour jouir et pour consommer. Triste fin que celle-là, si c'était la fin de l'homme. Non, nous sommes ici-bas, nous dit la Religion, pour aimer et servir Dieu ; nous sommes ici-bas, nous dit la Science, pour tâcher de comprendre et pour admirer la volonté et la pensée divine : *à bien les prendre, ces réponses n'en font qu'une.*

Le même savant écrivait encore :

Il ne faut pas que l'homme s'exalte trop ; il faut qu'il se rappelle sans cesse ce qu'il est ; une petite lumière vacillante d'une éphémère durée, que le moindre souffle éteint. Mais il faut encore bien moins qu'il arrive à se trop mépriser. Il est vraiment une créature faite à l'image de Dieu, et à ce titre il lui est permis d'entrer par sa raison dans les desseins et dans la pensée du Créateur. *Ce doit être ici-bas sa plus haute ambition, que la science lui permet de réaliser.*

Nobles pensées que je livre, Mesdames et Messieurs, à vos réflexions, car je m'arrête ne voulant pas empiéter sur le domaine de mes confrères, et je cède la parole aux rapporteurs de nos Concours qui vont vous parler d'art, d'histoire et de littérature.

(1) *Eloge d'Ernest Mallard*, par M. P. TERMIER (*Bull. Soc. géol. de France*, 3^e s., t. XXIII, p. 179, 1895).

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE PEINTURE

(FONDATION GUY)

PAR

M. F. GRANGE

MESDAMES,

MESSIEURS,

L'exposition du Concours de peinture de 1909 a réuni dix noms groupant un total de 93 œuvres. C'est vous dire qu'elle marque, en notre pays, une activité artistique plus considérable que par le passé.

Toutefois, ce nombre important, s'il fait preuve d'un grand zèle des concurrents, l'établit parfois à leur dommage, car une forte proportion d'études, manifestement trop hâtives, l'augmente plus que de raison. Mais à cette critique, quelque expérience de la peinture permet d'opposer qu'il est difficile à un jeune artiste de se juger lui-même, et que le voisinage d'œuvres différentes offre le signalé service d'ouvrir les yeux sur des défauts qu'un aveuglement involontaire n'a pas permis de discerner. Que si, d'autre part, il se montre beaucoup de peinture inachevée, confuse, heurtée, il sied de songer que les temps présents ne nous offrent pas, dans les manifestations des divers milieux, une image sensiblement différente.

Ainsi donc, sans faire un grief d'envois inconsidérés, nous ne retiendrons que les œuvres les plus intéressantes soumises au jugement de votre Commission par chacun des exposants.

M^{lle} Vullien s'adonne à la peinture de fleurs, ses aquarelles d'un faire très soigné dénotent un souci d'élé-

gance et de délicatesse dont on la doit louer, mais qui a le défaut de s'exprimer par une exécution nette et rigide.

Les qualités par lesquelles un bouquet de roses ou de pensées peut nous plaire ou nous émouvoir ne sont pas d'ordre botanique. Ce peuvent être la grâce, la fraîcheur, l'éclat ou l'abandon ; ainsi il importe de rechercher, avant toute nuance de détail, la justesse et l'expression des lignes et des taches colorées. Ceci est travail de peintre, ceci est l'armature indispensable qui, renforcée de l'observation des plans et valeurs, fera surgir l'œuvre d'art, que la botanique précisera ensuite.

Ce genre est très difficile. M. Roche en aperçoit davantage les écueils. Une de ses toiles doit être spécialement louée comme étant dans les véritables données picturales. Des taches rouges et vertes, de ton puissant, savoureux, soutenu, et constituant un bouquet de zinia dans un vase de grès. L'envoi nombreux de cet artiste, treize toiles, nous montre, à côté de notes purement décoratives et d'une observation exacte, quelques études dignes d'intérêt : Pivoines dans un vase de cuivre, — glycines, — grenades entr'ouvertes sur un linge blanc. La construction de ces toiles, bien qu'étant insuffisante parfois, donne l'impression de dons heureux que M. Roche perfectionnera sans doute pour d'ultérieures expositions.

A côté des peintres de fleurs, les paysagistes se présentent nombreux. De nouveaux noms sont à citer tout d'abord.

M. Mirguet expose quatre œuvres dont la plus importante est un paysage de printemps, avant toute pousse de feuillage. On sait l'atmosphère limpide, la netteté des silhouettes que présente cette saison dans nos pays. M. Mirguet nous montre une route sinueuse et ensoleillée sur laquelle de vieux châtaigniers projettent de maigres, mais vigoureuses ombres ; leurs branches dépouillées s'élèvent au-devant de montagnes neigeuses encore et d'un ciel où le vent pousse de rares nuages ; un coin de lac se devine au-delà d'un vieux mur encombré de

lière, et deux personnages, étrangers à ce décor, se dirigent vers de lointaines maisons. Le site n'est pas exempt de poésie, mais M. Mirguet le détaille d'un œil aigu, positif, l'énumérant avec trop d'application dans ses diverses parties ; par là l'unité d'atmosphère arrive à faire défaut et à priver ce très louable effort du charme auquel il eût pu prétendre. Une petite toile, plage, fait preuve de plus de souplesse et renferme une heureuse notation rose, vert glauque, gris cendré.

Par une facture particulière, robuste et maçonnée, M. Jacquet retient l'attention sur ses deux envois. Sans méconnaître l'intérêt de son village à flanc de coteau, naïvement sculptural, nous avouons préférer sa rue montante, robustement construite et dénotant dans ses plans d'ombre une observation très délicate et très sincère du jeu de la couleur et de la mise en place du détail.

M. Chenu, qui d'après certains indices semble débiter dans la peinture, mérite des encouragements pour une petite étude où il a cherché à rendre la qualité et la densité de verdure des paysages des bords de la Leysse.

Avec M. Communal nous abordons les manifestations d'un talent qui déjà fut apprécié au Concours de 1907. La Commission a été unanime à constater le développement des qualités séduisantes auxquelles il dût d'être distingué précédemment.

Au travers de ses toiles vibrantes de lumière et d'une harmonie agréable, bien que parfois factice, semble se dégager un tempérament délicat et sensible. M. Communal est parvenu en matière d'exécution à un point où l'habileté dont il fait preuve assure le succès, mais écarte parfois la justesse de l'observation. A cet instant, et dans l'intérêt de sa carrière artistique, nous devons éveiller sa méfiance envers le procédé et l'exécution brillante, et nous rappellerons la spirituelle réflexion d'Ingres : « Le trop d'adresse est une impertinence envers la nature. » Ceci, et dans la bouche de ce maître consciencieux, ne tend pas, on le conçoit, à pousser à un parti-pris de négligence et d'inachevé, mais plus hautement préconise la soumission d'une âme naïve en face des ensei-

gnements de la nature et ainsi lui assure l'aptitude à se varier et à se renouveler dans ses manifestations.

De l'envoi nombreux que présente M. Communal, la Commission a retenu surtout un pastel, nous montrant un coteau aride, couvert de chaumes roux d'où émergent les lignes irrégulières de ces débris pierreux que nous nommons « murgers » ; quelques maigres broussailles les accompagnent et sur la gauche du dernier plan se dresse la masse sombre d'un bois dépouillé par l'automne. La tristesse du site s'accroît de l'oppression causée par un ciel bas, uniformément gris, que ranime à peine une mince et horizontale déchirure d'or pâle au ras du coteau.

Auprès de cette œuvre d'un charme très vif figurent plusieurs effets de soleil couchant, qui visent à rendre l'éclat et le frémissement des rayons dorés, glissant sur les terrains et les herbes des premiers plans. L'habileté avec laquelle ces sujets sont traités semble réaliser cette illusion, mais l'analyse révèle que la fluidité de l'air n'existe qu'en quelques parties et que de plus l'unité et l'harmonie ne sont créées que par la décomposition d'un ton unique. Une plus exacte observation de la nature, des oppositions et des dissonnances qu'elle renferme dans son harmonie souveraine, communiquerait à ces intéressantes études une valeur incontestable.

La figure et la scène de genre, qui généralement font à peu près défaut dans la suite des concours institués par la fondation Guy, sont représentées cette année par une exposition importante et fort variée comme procédés.

Nous devons en effet signaler : les miniatures de M^{me} Vuillerme, dont de nombreux visiteurs ont apprécié la fraîcheur et la précision, et les gravures sur bois de M. le docteur Moret qui méritent une mention toute spéciale comme étant de véritables réalisations d'art.

Trois planches en couleur, d'une délicatesse et d'une justesse de ton remarquables, rendent toute la grâce, le charme et la naïveté des compositions de l'excellent peintre Maurice Denis, qu'elles traduisent avec autant

de fidélité que de compréhension. Un portrait de Joseph de Maistre en camaïeu constitue une interprétation personnelle et originale qui rehausse le très vif intérêt de cet ensemble.

Les tirages sont d'une réussite rare et entre tous celui de la Vierge et l'enfant s'impose par le charme de tons subtils et harmonieux, très délicatement combinés.

M. Pohl, qui précédemment n'avait envoyé que du paysage, se signale par un envoi considérable, faisant preuve d'un très grand effort.

M. Pohl est manifestement plus à l'aise, plus intéressant, plus savoureux dans ses petites notations que dans les envois plus vastes qu'il a courageusement tentés. De petits intérieurs, traités en camaïeu et dans des tons roux d'une heureuse tenue, ont de l'espace, de la finesse et généralement du charme et de l'esprit. Tels : l'enfant assis sur un pauvre lit à couverture grise et occupé à dévorer sa soupe. — Les deux ramoneurs debout. (J'avertis que l'absence de catalogue à ma disposition peut me pousser à une désignation erronée ou insuffisante.) Une toile s'écarte de son procédé général et montre la tâche vue franchement : intérieur où une vieille femme s'approche d'un poêle ; la couleur âpre et vive, s'opposant à un gris délicat, dénote un œil aigu qui avec l'appui d'un dessin plus serré peut promettre d'intéressantes réalisations.

Avec un dessin plus sûr et plus soutenu, se présente M^{lle} Millet. Au point de vue de sa compréhension de la couleur, nous avons regretté l'absence d'aquarelles de notations très justes, très lumineuses, dont nous avons souvenir et qui eussent donné une idée plus complète de son tempérament et de sa sensibilité. Son envoi, tel qu'il est, témoigne d'une certaine science du dessin, de beaucoup d'observation pittoresque et d'une exécution vive, alerte, significative, portant l'impression d'une véritable personnalité. Un certain nombre de ses œuvres ne vont pas sans soulever de sérieuses critiques, notamment son marché aux fleurs que déparent de fâcheuses erreurs de proportion dans quelques per-

sonnages. Aussi la Commission a-t-elle retenu de son examen simplement deux dessins et une peinture dont elle est heureuse de signaler le mérite évident. Les deux dessins au fusain dont il s'agit sont d'un faire très direct et très simple, mais d'une observation juste et d'une heureuse réalisation. L'un représente une vieille femme accoudée, dont la figure est robustement construite et modelée. — L'autre montre, auprès d'une fenêtre et dans un contre-jour absolu, les têtes de deux femmes âgées causant avec animation. Les valeurs d'ombres, la mise en place du détail dans l'ombre, sont notées avec exactitude et les figures sont d'une observation spirituelle et piquante. — Les mêmes dons de vision pittoresque et rapide, servis par une exécution très vive et très simple à la fois, se font jour dans la peinture représentant une femme cousant auprès d'une fenêtre. Une fois de plus, M^{lle} Millet fait rendre aux blancs et aux noirs qu'elle oppose, une saveur et une plénitude de ton qui donnent un grand charme à sa peinture.

Aussi, Messieurs, votre Commission des Beaux-Arts, séduite par d'aussi heureux dons et par la promesse de la plus intéressante personnalité, vous propose t-elle d'accorder à M^{lle} MILLET la moitié d'un prix, dont l'autre part récompensera l'heureux ensemble de l'exposition de M. COMMUNAL.

RAPPORT

SUR LE

Concours d'Histoire de la Fondation Caffé

et l'attribution de la Médaille Metzger

PAR

M. l'Abbé J. BURLET

MESDAMES,
MESSIEURS,

Si nous en croyons les économistes, nous devons habiter le présent « comme des hommes venus de l'avenir » (1). C'est, en somme, très facile et très consolant : il est si naturel et si légitime de rêver pour l'avenir un état social plus conforme aux grandes notions de justice et de charité qui, malgré tout, dominant les conceptions économiques les plus aventureuses. L'idéal sera peut-être chimérique, mais il ne heurtera pas nécessairement la vérité. Ecrire l'histoire du passé est une œuvre plus ingrate : l'historien qui, à travers les textes et les monuments, cherche à comprendre la vie de nos ancêtres, risquerait fort de s'illusionner et de nous leurrer, s'il avait la tentation de substituer ses opinions ou ses prévisions aux idées et aux sentiments réels des personnages dont il veut faire revivre l'existence. Cet écueil de l'histoire est difficile à éviter : comment échapper à ce besoin de colorer le passé de ses préoccupations et de ses sentiments ? *Ecrire l'histoire du passé comme des*

(1) « Habitons le présent comme des hommes venus de l'avenir ». Abbé de Tourville, disciple de Le Play et un maître lui-même.

hommes venus du passé : telle devrait être cependant la devise des historiens. Beaucoup s'y efforcent ; mais la vue rétrospective du passé avec sa mentalité réelle paraît souvent presque impossible ; en tous cas, elle exige un long et intime commerce avec les souvenirs plus ou moins expressifs du passé parvenus jusqu'à nous. Aussi faut-il encourager les écrivains qui se livrent avec ardeur à l'étude de l'histoire, à l'étude du passé si riche en leçons pour l'avenir. Si leur tâche est ardue et méritoire, je puis ajouter que la tâche du rapporteur est non moins difficile. Car la généreuse initiative du Docteur Caffé, qu'on ne saurait trop louer, a suscité une véritable moisson de travaux historiques se rapportant aux phases les plus diverses de l'histoire de la Savoie depuis la préhistoire jusqu'aux temps presque contemporains. Je n'aurais point osé assumer cette mission périlleuse, si je n'avais pu compter sur le concours autorisé et très effectif des autres membres de la Commission, M. le comte de Mareschal et M. le chanoine Bouchage, dont j'ai pu mettre à profit les judicieuses observations.

Pour mettre un peu d'ordre dans ce rapport, je ferai trois gerbes des travaux présentés au Concours : les travaux archéologiques ; les monographies ; les ouvrages d'histoire générale.

Travaux archéologiques

Comment vivait l'homme dans les temps le plus reculés ? quelles étaient ses idées, son industrie, sa religion ? Ces questions excitent une vive curiosité dans l'esprit des hommes, même peu cultivés. Pour y répondre, on recherche méthodiquement tous les objets sur lesquels restent quelques vestiges d'intelligence et de volonté. Lacordaire ne songeait point à la préhistoire, quand il disait : « Un peuple qui n'a pas d'histoire est tout entier dans sa tombe » ; or, précisément, en fouillant les tombes, on retrouve ce peuple sans histoire avec tout ce qui était associé à son existence. L'étude de ces reliques parlantes constitue ce qu'on appelle la Préhis-

toire : interpréter ces « monuments d'avant les textes (1) » est une œuvre délicate, minutieuse, exigeant une sérieuse expérience (2) pour écarter les interprétations fantaisistes de l'imagination toujours prête à se laisser fasciner par le mirage des hypothèses nouvelles ou à accueillir avec empressement les conclusions tranchantes de vulgarisateurs sans autorité. Un mémoire présenté au Concours, sous le titre : *Etudes préhistoriques sur la race de Cro-magnon et de Menton*, est un exemple de la meilleure bonne volonté unie à l'inexpérience la plus naïve de ces questions difficiles. L'auteur ne soupçonne pas que certaines hypothèses sur l'homme tertiaire (3) et sur le rôle de la race de Cro-magnon ont fait place à des conceptions plus positives et plus modestes sur les origines et les conditions d'existence de l'homme préhistorique. Ce travail est une compilation de notes patiemment recueillies et reliées entre elles par des pages enthousiastes, même en vers, sur les beautés de l'antique province de la Maurienne : travail, certes méritoire, inspiré par un ardent patriotisme, mais auquel

(1) Expression de M. Camille Jullian, dans *Revue Bleue*, 14 décembre 1907.

(2) Voir, sur ce sujet, les réflexions de M. J. Déchelette, dans son excellent *Manuel d'Archéologie*, 1^{er} vol., Paris, Picard, 1908.

(3) Ainsi, comme on le sait, les études récentes sur la capacité crânienne de l'homme préhistorique ont montré l'audacieuse fantaisie des anthropologistes, qui, sur la vue de débris de crânes, attribuaient à l'homme des premiers temps préhistoriques une capacité crânienne de 1.230 cent. c. Le célèbre crâne de La Chapelle-aux-Saints — le seul crâne préhistorique à peu près intact découvert jusqu'ici — a une capacité de 1,600 c. c. dépassant la moyenne des crânes parisiens actuels, d'après le témoignage de M. Boule, de l'Institut, qui, après des hésitations curieuses, est obligé de conclure : « Par sa capacité cérébrale, c'est-à-dire par un caractère de tout premier ordre, le type morphologique de Néanderthal rentre tout-à-fait dans le groupe humain, dans le genre *Homo* ». — Voir le Mémoire de M. Marcelin Boule dans le *Compte-rendu de l'Académie des Sciences*, 17 mai 1909.

fait défaut la méthode plus sévère des sciences historiques.

Deux Mémoires de M. Emile Vuarnet, sans être complètement étrangers aux questions prévues dans le programme du concours, appartiennent plutôt aux sciences philologiques. Etudiant *l'Influence des peuples préhistoriques sur les patois de la Savoie*, M. Vuarnet s'efforce de fixer les origines ethniques des mots patois de la Savoie : le fond principal du vocabulaire patois viendrait de la langue gauloise ; l'influence latine et germanique aurait été assez faible. L'érudit philologue cherche à fixer les limites géographiques des patois romans, en signalant les nuances qui les distinguent dans les diverses régions de la Viennoise, en émettant des conjectures parfois hasardeuses (1), sur les causes de ces divergences. Le second travail est intitulé : *Etude sur l'Introduction du Christianisme dans les Alpes et sur les lieux appelés Martheret*. La première partie est historique. C'est un résumé clair, mais assez incomplet des données historiques actuellement connues sur cet important problème ; ainsi, pour relever un détail, l'autorité de l'excellent érudit Besson est insuffisante pour fixer à l'année 341 l'érection de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne. La deuxième partie sur les lieux appelés Martheret, qui rentre mieux dans le cadre des études favorites de l'auteur, est très intéressante : c'est une enquête philologique et historique sur les noms de lieux appelés Martheret : malgré l'opinion très générale des philologues, cités d'ailleurs très consciencieusement, l'auteur pense que cette dénomination se rattache ordinairement non point à des lieux de supplices, mais au martyr de chrétiens. Cette conclusion est sans doute discutable, mais tout ce travail sérieux mérite d'attirer l'attention.

Nous devons insister sur d'autres travaux archéologi-

(1) Ainsi, d'après l'auteur, le patois de Modane se rattacherait au patois de la Basse-Maurienne à cause du trafic occasionné par le tunnel du Mont-Cenis. Cette raison paraît fort contestable. Observation de M. le chanoine Bouchage.

ques rentrant plus directement dans le programme du Concours et dont la valeur scientifique est indiscutable. M. Marteaux, professeur au Lycée Berthollet d'Annecy, envoie en effet cinq Mémoires dont un inédit et quatre déjà publiés dans la *Revue Savoisiennne*.

Sous le titre trop modeste *Note sur la Chronologie des Vases noirs allobroges*, l'auteur fait avec une rare sagacité l'analyse minutieuse des divers types de cette industrie céramique si intéressante, étudiée autrefois sans doute par M. de Mortillet, mais à travers le prisme de sa riche imagination qui lui montrait dans les vases trouvés sur le territoire allobroge des œuvres d'ouvriers indigènes du premier siècle avant l'ère chrétienne. Plus réservé et plus patient, M. Marteaux cherche à fixer la date probable de la fabrication des vases noirs allobroges en s'aidant, avec une heureuse ingéniosité, de toutes les données combinées de l'épigraphie, de la philologie et de la technique propre à chaque objet comme à chaque industriel. Aussi peut-il conclure avec une très haute probabilité : « En résumé, la fabrication de la poterie noire micacée a eu lieu surtout dans la deuxième moitié du premier siècle et s'est continuée au siècle suivant jusqu'au début du troisième siècle. La pâte provenait de l'argile même du pays compris entre l'Isère et le Rhône, mais c'est aux Italiens que les potiers ont emprunté la forme et l'ornementation de leurs cachets. »

Je passerai, à regret, plus brièvement, sur deux études consacrées par M. Marteaux aux *Voies romaines de Condate à Genève et de Boutœ à Genève*. Il m'est impossible d'entrer dans le détail, pour mettre en évidence, comme il le faudrait, ce que ces deux études supposent de connaissances historiques, de voyages archéologiques et de patientes informations. L'auteur a très abondamment glané sur les traces des Revon et des Ducis ; il a apporté une riche contribution à l'histoire des voies de communications de la Haute-Savoie à l'époque romaine.

Un quatrième travail est intitulé : *Répertoire archéologique* (pour la période romaine et burgonde). Ce n'est point, comme pourrait le laisser croire le titre, un inven-

taire complet des documents archéologiques de la Haute-Savoie, c'est plutôt un complément très précieux aux divers essais de répertoires tentés au XIX^e siècle soit par les instituteurs en 1864, soit par MM. Ducis et Revon. A côté du nom de chaque commune de la Haute-Savoie et de quelques communes de la Savoie — Albens, Aix-les-Bains — on trouve les indications le plus précises sur les objets découverts, avec la bibliographie, quand il y a lieu. Ce travail érudit, méthodique, qui peut être très utile aux archéologues et aux historiens, fait vivement désirer la réalisation de la promesse que semble faire l'auteur de dresser, avec le concours autorisé de M. Le Roux, un Répertoire archéologique complet de la Haute-Savoie, qui sera certainement un modèle du genre.

Le travail inédit de M. Marteaux a pour titre : *Essai de Chronologie gallo-romaine*. Une introduction de 32 pages contient les renseignements archéologiques, géographiques ou épigraphiques les plus nécessaires pour permettre aux amateurs et même aux professionnels de l'archéologie de se guider avec sécurité soit dans leurs fouilles, soit dans l'interprétation des objets que souvent une heureuse circonstance met au jour, mais que souvent aussi la négligence et la hâte des prospecteurs rendent presque inutiles pour l'histoire. Je noterai particulièrement les règles précises, basées sur les travaux des maîtres de l'épigraphie, dont l'observation met à même de fixer avec une grande approximation la chronologie des inscriptions et des autres monuments gallo-romains découverts sur le sol de l'Allobrogie. La *Chronologie gallo-romaine*, proprement dite, comprend, en 130 pages, la suite historique des faits depuis l'occupation de l'Allobrogie par les Romains jusqu'à la fin du IV^e siècle. Un travail de ce genre avait été tenté déjà ; mais l'auteur a su le renouveler et le compléter copieusement. A côté des faits connus par les textes historiques ou épigraphiques, l'éminent archéologue apporte une importante contribution d'indications chronologiques basées sur les modifications successives de la technique spéciale à chacun des arts en honneur dans l'Allobrogie gallo-

romaine : architecture, numismatique, épigraphie, sculpture, céramique, etc. Divers index facilitent les recherches dans ce trésor inépuisable de textes, de faits, de noms et de documents archéologiques. A travers ces pages si pleines, on pourrait sans doute relever quelques points discutables : par exemple la théorie de l'auteur sur l'origine de la colonie de Vienne ; l'application peut-être exagérée des principes philologiques dans l'explication de certains noms de lieux certainement récents. Mais dans l'ensemble, comme dans ses moindres détails, cet Essai de Chronologie gallo-romaine est une œuvre importante qui suppose une science très étendue unie à un labeur colossal. « Les archéologues et les historiens, observe judicieusement l'auteur au début de son travail, sont souvent embarrassés pour vérifier une date, contrôler un fait, revoir la succession de certains événements, dater une inscription ou un objet. Cette petite Chronologie a été tentée dans le but de remédier à cet embarras ». L'érudit professeur a parfaitement atteint son but : son ouvrage rendra les services les plus précieux. Digne continuateur des Revon, des Ducis, des Rabut, des Perrin, des Josselin de Costa, M. Marteaux mérite la reconnaissance de la Savoie, sa patrie adoptive.

Monographies

Fouiller avec patience les archives privées ou publiques pour tirer de l'oubli le souvenir des personnages ayant honoré un pays par leur vie et par leurs œuvres, ou bien suivre à la trace, souvent péniblement, les moindres vestiges de l'histoire d'une commune de sa petite patrie, tel est le rôle des monographes, rôle modeste, en apparence, mais qui n'est point à dédaigner ; les historiens seraient bien embarrassés, si de nombreux travailleurs ne leur avaient préparé tous les matériaux de leurs brillantes synthèses par des recherches moins ambitieuses trop facilement oubliées.

Voici d'abord une biographie très attachante *de l'abbé*

Du Clot (1745-1821), prêtre et lettré savoyard. Cet abbé Duclot était fils d'un officier dauphinois, qui, étant au service de la France pendant l'occupation de la Savoie au XVIII^e siècle, épousa la fille d'un notaire savoyard. Après avoir rappelé les origines et la jeunesse de Duclot, M. l'abbé Mouthon, auteur de cette biographie, nous révèle, avec documents à l'appui, un fait caractéristique qui intéresse l'histoire générale.

Par suite du traité de paix du 10 février 1763 qui mit fin à la guerre de Sept-Ans, la France abandonnait le Canada à l'Angleterre ; cette dernière puissance se préoccupa aussitôt de mettre à la disposition de ses nouveaux sujets, tous catholiques, des missionnaires parlant la langue française. Des négociations furent entamées à cet effet entre les cours de Turin et de Londres pour obtenir des prêtres de Savoie. Quatre prêtres de la Haute-Savoie, dont l'abbé Du Clot, acceptèrent cette mission et se rendirent à Londres aux frais du trésor anglais ; ils s'embarquèrent même pour le Canada, mais sans réussir à tromper la vigilance des vaisseaux ennemis croisant dans l'Atlantique. D'ailleurs la France faisait bientôt la paix avec l'Angleterre, qui dès lors n'eut plus besoin de recourir aux missionnaires savoyards. Rendu à son pays, l'abbé Du Clot se consacre avec une ardeur toute apostolique au ministère sacerdotal. Le biographe rappelle assez succinctement les principales phases de l'existence de son héros, qu'il appelle un grand homme : nous ne disons point non. Mais, comme le remarque un membre de la Commission, « alors aurait-il fallu pousser plus avant dans la vie de ce prêtre savant et modeste ». Comme il eût été facile d'élargir le cadre trop étroit de ce travail, quand on connaît l'activité intellectuelle déployée par l'abbé Du Clot, auteur estimé de deux (1) grands ouvrages — formant 13 volu-

(1) *Explication historique, dogmatique et morale du Catechisme* ; Genève, 1796, 7 vol. *La Bible vengée des attaques de l'incrédulité* ; Lyon, 1816, 6 vol.

mes — ayant eu chacun trois éditions. Certaines parties de ces œuvres, en particulier dans *La Bible vengée*, ont pu vieillir ; mais cela tient moins à la faiblesse des réparties qu'à la puérilité des objections qui feraient maintenant sourire de pitié les esprits les moins crédules. Il eût été intéressant de voir notre humble prêtre savoyard aux prises avec les célèbres encyclopédistes. Si cette biographie est incomplète, elle est du moins bien composée, élégamment écrite ; elle fait honneur et à l'auteur et au studieux clergé de la Haute-Savoie.

La *Monographie de Villaroger*, par M. l'abbé Emprin (1), a un caractère plus général. Ce manuscrit de 158 pages est l'œuvre d'un historien méthodique, précis, utilisant, sans en exagérer la portée, tous les documents qui intéressent l'histoire de la paroisse et de la commune. Rien n'est oublié : les conflits canoniques, les usages religieux, les monuments archéologiques, les institutions de charité ou d'instruction publique, les fléaux dont la région eut à souffrir, les noms des familles ou des personnages ayant un rapport avec l'histoire locale, tout est minutieusement enregistré. Non que tout soit parfait dans la mise en œuvre de ces matériaux diligemment recueillis. L'exposition historique eût certainement gagné en intérêt et en clarté, si l'auteur avait renvoyé à la fin de son travail les textes souvent fastidieux, extraits du cadastre ou des délibérations fabriciennes. Une seule remarque de détail : parlant du tableau du Rosaire de Villaroger, M. Emprin dit que la Sainte Vierge est représentée avec saint Dominique et *sainte Thérèse*. C'est évidemment une méprise. Comme le remarque un membre de la Commission, « tous les tableaux peints pour les autels et Confréries du Rosaire sont d'une composition classique : la Sainte Vierge y est représentée avec un rosaire en main et accompagnée de saint Dominique et de *sainte Catherine de Sienne* ». Ces

(1) M. l'abbé Emprin n'est point un novice : il a publié une monographie de La Gurraz, très remarquée, sans parler de ses communications à la Société d'Histoire de Maurienne.

critiques ne diminuent en rien le mérite réel de cette monographie très complète qui pourrait servir de modèle aux travaux du même genre. Si chaque commune de la Savoie trouvait un historien aussi informé et aussi consciencieux, une histoire générale de la Savoie serait facile à réaliser.

Une dernière monographie est intitulée : *Le Nécrologe et les Annales biographiques des Mineurs Capucins de la province de Savoie (1611-1901)*, par le P. Eugène. Les religieux de cet Ordre, aujourd'hui dispersés sur des terres plus hospitalières, ont, pendant des siècles, rempli un rôle important dans l'histoire des peuples : aussi leur histoire est-elle intimément liée à l'histoire de la civilisation. En Savoie, les diverses branches de l'Ordre du *Poverello* d'Assise ont eu une influence religieuse et intellectuelle qui ne peut être méconnue par l'historien du passé. L'auteur de cet ouvrage compact de 406 pages in-8° s'est volontairement limité dans son œuvre. Comme l'indique le titre, son travail comprend surtout des renseignements biographiques sur tous les religieux de son Ordre depuis 1611 jusqu'à 1902 : renseignements puisés soit dans des Archives privées, soit dans les Archives officielles de l'Ordre en Savoie et à Rome. L'historien de la Savoie pourra y glaner très utilement des données précises sur un grand nombre de personnages ; car presque toutes les familles, des plus humbles aux plus illustres, trouveront quelques-uns de leurs ancêtres dans ce répertoire biographique. L'introduction contient aussi des renseignements généraux sur l'origine des divers couvents de l'Ordre en Savoie, avant et après la Révolution. Quel que soit l'intérêt de ces notes érudites, sérieusement contrôlées, qui ont dû demander à l'auteur de longues et pénibles recherches, elles ont un peu la sècheresse d'une nomenclature de noms et de dates. L'auteur ne voudra point s'arrêter à cette étude analytique et fragmentaire, qui semble une préparation à une synthèse historique plus large dans laquelle on pourra mieux saisir la vie intellectuelle et morale ainsi que le rôle social de cet Ordre religieux en Savoie

comme dans les régions lointaines évangélisées par les missionnaires Capucins de la province de Savoie (1).

Histoire générale

Je dois parler un peu plus longuement des deux ouvrages les plus importants présentés au Concours : ils sont l'œuvre de deux archivistes, MM. Max Bruchet et Pérouse, dont tous les écrivains de la Savoie savent apprécier et la compétence historique et l'obligeance toujours accueillante aux chercheurs.

Le travail de M. Bruchet a pour titre : *Essai sur l'affranchissement de la Savoie au XVIII^e siècle* ; il se compose de deux parties, une Introduction de 129 pages et une collection en 554 pages de documents presque tous inédits, extraits surtout des Archives de Turin. Ce sont les actes administratifs et les rapports officiels des personnages mêlés à la grande réforme fiscale et économique des affranchissements ; les attestations diverses de l'opinion publique sur cette révolution pacifique ; des statistiques précises sur les 667 contrats d'affranchissement passés en Savoie ; enfin un tableau minutieux des résultats de la réforme dans les deux régions du Faucigny et de Chamonix où les conditions de la propriété étaient différentes. En parcourant ces documents, surtout les actes officiels, on saisit sur le vif l'importance économique et sociale de la réforme et le « génie administratif » de Victor-Amédée II poursuivant, malgré tous les obstacles, la réalisation de son projet inspiré par le seul souci d'améliorer le sort des agriculteurs savoyards. Cette heureuse initiative ne passa point d'ailleurs inaperçue ; elle fut hautement louée par les écrivains et par les hommes d'Etat de l'époque, comme le prouvent les nombreux témoignages cités par le savant archiviste.

Sans parler de la riche bibliographie des sources manuscrites concernant l'affranchissement de chacune

(1) Remarque de détail faite par M. de Mareschal : l'auteur du *Nécrologe* dit presque toujours *ennoblir* pour *anoblir*.

des communautés de la Savoie et renfermant les plus précieuses indications pour des investigations ultérieures, ce recueil imposant de textes historiques, jusqu'ici presque inabordables, serait, à lui seul, un nouveau titre à la reconnaissance de tous les amis de notre histoire provinciale. L'auteur ne s'est point contenté de préparer ces matériaux, il a tenté une synthèse des principales conclusions qui s'en dégagent. Comme il le reconnaît lui-même, c'est un essai un peu hâtivement composé, le temps ayant fait défaut à l'éminent archiviste de la Haute-Savoie. Certaines parties de cet exposé historique sont très remarquables, souvent même très neuves. L'auteur met dans tout son jour le rôle personnel des princes de la Maison de Savoie, leurs efforts persévérants depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e, pour alléger le fardeau des charges publiques, simplifier la procédure complexe des droits féodaux, pour améliorer, en un mot, le sort des classes laborieuses, et cela, malgré l'indifférence presque générale des intéressés. L'histoire progressive des affranchissements en Savoie constitue la partie vraiment magistrale de ce travail. On y trouve aussi une peinture très vive des conditions économiques assez précaires de toutes (1) les classes de la société en Savoie. D'après les statistiques nécessairement un peu artificielles, quoique dressées avec soin par l'auteur, la terre était grevée de charges très lourdes; en effet, selon les provinces, l'impôt foncier aurait varié entre le 7^e ou le 6^e du revenu — c'est à peu près la proportion actuelle (2) de l'impôt foncier sur la propriété

(1) On pourrait croire en lisant l'ouvrage que le clergé ne payait point d'impôts. S'il ne payait pas la taille, il payait d'autres impôts souvent arbitraires. Dans son étude sur *La Collégiale de Sallanches*, M. Bruchet cite lui-même en particulier l'impôt de 20.000 écus que le clergé du diocèse de Genève payait au Duc de Savoie. Cf. *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, nos 3 et 4, 1907. — *Savoie littéraire*, 1908, p. 182.

(2) Voici un exemple dont les données sont tirées du rôle des impositions pour 1909. Un modeste immeuble à Chambéry de

bâtie — et le quart ou le tiers du revenu imposable. De là un malaise économique très grave, dont l'auteur tire parti pour brosser un tableau fort sombre de la misère en Savoie, misère qui aurait réduit les habitants à manger l'herbe destinée à leur bétail. Ce tableau n'est-il pas excessif ? Quelques citations humoristiques ou déclamatoires de contemporains ne sont peut-être pas des preuves convaincantes de cette noire et abjecte misère. Quant aux données fiscales très vagues — puisqu'elles ne nous renseignent pas sur le revenu réel de la terre et sur la part imposable de ce revenu — elles demanderaient à être complétées et contrôlées par une étude minutieuse des testaments, des contrats de mariage, des actes de vente, de tous ces témoins irrécusables de la vie économique réelle des générations passées dont la connaissance attentive est nécessaire pour mettre l'historien en garde contre des généralisations hâtives, souvent dominées très involontairement par des théories ou des préoccupations toutes modernes. Pour faire ressortir l'état misérable de la Savoie, l'auteur s'appuie aussi sur l'émigration des Savoyards au XVIII^e siècle dont il prouve l'importance par des chiffres et des faits caractéristiques. Cette émigration de 40.000 Savoyards environ est un signe évident de la pauvreté générale du pays. La Savoie ne fut jamais riche, c'est entendu. Mais quand on constate au XX^e siècle le flot toujours grossissant de l'émigration savoyarde — à Paris seulement n'y a-t-il pas plus de 40.000 Savoyards, sans compter Lyon, Marseille, Genève — il est bien permis de ne point admettre des conclusions outrées sur la profonde misère des Savoyards du XVIII^e siècle.

L'histoire des affranchissements appelait naturellement une étude des droits féodaux qu'il s'agissait d'affranchir.

75 francs de revenu doit payer : 5,04 sur le revenu net ; 0,04 pour le revenu cadastral ; 4,64 pour 4 portes et fenêtres ; 3,75 pour taxe municipale sur le revenu des propriétés bâties, soit au total 13 fr. 52 pour 75 fr. de revenu, par conséquent près du 6^e ; ce petit propriétaire est fortement taillé, comme on le voit.

franchir. L'auteur n'a point reculé devant cette tâche ardue. Admirablement documenté par ses nombreux travaux, il définit avec précision les divers droits seigneuriaux, en les distinguant nettement les uns des autres et en notant leurs formes variables selon les provinces sans toutefois nous indiquer une évaluation approximative du montant de ces droits. Malheureusement, il n'a pas eu le loisir d'approfondir la question ; aussi semble-t-il n'avoir pas saisi l'origine de ces droits. Comme beaucoup de modernes, l'auteur confond l'origine des droits féodaux avec l'origine de la féodalité. Les droits féodaux, qui allaient être affranchis, avec raison, n'étaient point des privilèges issus de l'antique conception politique du Moyen-âge ; c'étaient simplement des redevances en nature ou en argent, stipulées librement dans des contrats passés entre le propriétaire du sol et celui qui acceptait pour lui et pour sa famille de le faire valoir et d'en user selon les coutumes du temps qui donnaient aux tenanciers des droits très étendus. Ces droits féodaux étaient, il est vrai, souvent excessifs et toujours compliqués soit à cause de la durée indéfinie de ces contrats, soit à cause de l'enchevêtrement inextricable de leurs répercussions sociales et juridiques ; mais ils résultaient d'arrangements librement consentis et non de privilèges politiques.

Comme c'est le point capital de la thèse de M. Bruchet, j'insisterai sur la nature et l'origine de ces droits assez peu connus aujourd'hui. « Sait-on seulement, observe M. le comte de Mareschal, ce qu'étaient le vassal et le fave-tier — termes que l'on trouve à chaque page des documents de M. Bruchet ? Le premier était le seigneur auquel étaient dues des redevances ou droits féodaux, le second était tout individu qui devait ces droits. L'auteur se sert surtout du mot *cens* pour désigner la redevance féodale ordinaire en Savoie, c'est le mot *servis* qui était généralement employé. Il use aussi sans cesse du mot *serf* en parlant des taillables ou autres fave-tiers. Le Président Favre signalait déjà de son temps l'erreur que commettaient ceux qui appelaient les

taillables du nom de serfs. Les taillables étaient astreints à des redevances fixes et à la main-morte, mais beaucoup de nobles et des plus qualifiés tenaient leurs fiefs en main-morte et cela n'entraînait aucune espèce de servitude pour la personne (1). Comme le dit M. Carrard : « l'expression de mercy ou de miséricorde n'a rien d'ironique. Ainsi le taillable à miséricorde est moins taillé que le taillable pur et simple » (2). Quant à l'origine de ces droits féodaux, ils découlaient presque uniquement des contrats d'albergement. Comme le note M. Bruchet lui-même (3), « l'albergement est le contrat ordinaire par lequel en Savoie un seigneur cédait le domaine utile d'une terre à un homme moyennant certaines redevances. C'est par milliers qu'on les rencontre dans les Archives » (4). Et dans les Archives, observe M. de Mares-

(1) Dans l'*Armorial de la Savoie*, II, folio 340, *généalogie Faucigny-Lucinge*, le comte de Foras a inséré cette note : « Je prie mes lecteurs de prendre bonne note de ce fait que je pourrais appuyer d'une quantité d'autres exemples. La *main-morte* s'appliquait en plusieurs endroits, notamment en Faucigny, aux seigneurs les plus qualifiés — ainsi les Lucinge — comme aux manants, mais pas à tous. C'était une condition apposée à l'inféodation, une clause résolutoire d'une emphytéose. Qui songerait à trouver oppressive cette condition de main-morte, comme nous le voyons faire dans les deux albergements du 7 octobre 1485 ? Le serait-elle davantage, si cette inféodation sous condition datait de 1300 ? Est-on libre de nos jours de louer une ferme, avec la réserve que, si le preneur meurt sans enfants mâles, les biens reviendront au bailleur ? On a donc grand tort de lier indissolublement cette clause de main-morte à une idée de servilité et de faire une chose monstrueuse de ce qui était naturel à cette époque et ne répugne pas à la nôtre ».

(2) *Une Commune Vaudoise au XIII^e siècle* (dans *Miscellanea di Storia Italiana*, t. XXV, p. 332).

(3) Page 40, note 69, dans le manuscrit.

(4) « Déjà dans la *Revue Savoisienne* (1906, p. 255), M. Bruchet avait traité du contrat d'albergement, sans en saisir tout à fait la portée. Et, fait curieux, il citait (p. 257) le texte d'un albergement perpétuel soit emphythéose, *Albergamentum perpetuum*

chal, on ne trouve presque pas d'autre source de ces redevances. Au lieu de louer des terres, comme maintenant par un bail de 3, 6 ou 9 ans, le seigneur les cédait à perpétuité (1), par le contrat d'albergement, sous certaines réserves — celle de main-morte, par exemple, ou d'autres, — avec l'engagement de payer annuellement un servis ou la taille, quand le contrat comportait la main-morte ». Cette organisation économique très ancienne est certainement critiquable ; M. Bruchet a parfaitement raison d'en relever les inconvénients devenus très sensibles surtout au XVIII^e siècle. Mais, en les rattachant, à tort, à une conception politique de privilèges sociaux, il ne peut apprécier avec l'impartialité nécessaire les protestations des seigneurs lésés dans leurs droits de propriétaires contre la procédure suivie pour réaliser l'affranchissement de ces droits. Cependant, « de même que nous trouverions mauvais qu'un fermier voulût garder la propriété d'une terre, au bout de quelques années, sans aucune indemnité, les seigneurs du XVIII^e siècle ne pouvaient admettre qu'on les dépouillât de leurs servis sans indemnité ; ou du moins ils demandaient qu'on leur rendît leurs terres jadis albergées, comme d'ailleurs cela se passait parfois au moyen-âge » (2). C'est ce qui ressort très clairement des docu-

seu Amphiteosim, sans admettre la synonymie de ces termes. D'après l'auteur, « les anciens notaires confondaient souvent l'albergement avec le bail emphythéotique » ! Cf. *Château de Ripaille*, p. 282 (Note de M. de Mareschal.)

(1) Dans de très nombreuses chartes, on trouve ces mots : albergare, in albergamentum et feudum seu in emphiteosim perpetuam (*taillabilem*, ou non) tradere et concedere. Suivant le comte Amédée de Foras (*Armorial de la Savoie*, III, f^o 231, note 2) le mot *albergamentum* dériverait d'albergium ou *albergum*. Ces derniers mots indiqueraient les biens féodaux et ruraux, patrimoine d'une famille. L'albergamentum serait une aliénation partielle d'une dépendance de l'albergum. (Note de M. de Mareschal.)

(2) M. le comte de Mareschal joint à cette note un fait caractéristique. « Le 13 janvier 1359. Jean de la Poype dit Deramez,

ments publiés par M. Bruchet, en particulier des deux Mémoires très lumineux du M^{is} Costa.

Ces remarques sont un peu trop techniques ; mais elles étaient nécessaires pour montrer la complexité de la question et la très sérieuse difficulté qu'il y a, pour l'historien moderne, de revivre dans le passé pour le juger avec une équité vraiment objective. Si ces réserves peuvent atténuer la portée de certaines conclusions de l'auteur ; elles ne diminuent en rien l'importance exceptionnelle de son œuvre, en particulier de la partie documentaire qui sera toujours une mine précieuse pour les historiens de la Savoie.

* * *

Il me reste à vous parler du travail de M. Pérouse, *Sur les usages et le droit privé en Savoie au milieu du XVI^e siècle, d'après les minutes des notaires de Chambéry, déposées aux Archives départementales* (1). Après une Introduction sur le rôle important des notaires d'autrefois, si mêlés à tous les actes de la vie des familles, l'auteur fait revivre sous nos yeux, dans ses traits les plus saillants, la vie familiale et sociale du peuple savoyard, surtout à Chambéry et dans les campagnes environnantes. Pour surprendre, encore tout pleins de

de Chignin, damoiseau (c'est-à-dire noble) réclamait à Johannet Dro de Tormeyri la mise en culture d'une vigne sise apud Tormeyriacum qu'il laissait en friche et le paiement de 14 sols forts excucellés de *servis* annuel pour ladite vigne, laquelle avait été albergée par Jean de la Poype, son père, à Guillaume Dro, aïeul dudit Johannet, plus l'échute des biens tenus par ce dernier pour cause de la cessation dudit service. Johannet cède ladite vigne inculte, une autre de 5 fosserées et tout ce qu'il tient en emphytéose dudit Jean, plus 6 florins bon poids dont il doit faire la reconnaissance. Fait à Torméry (*Archives Morand*). — M. Bruchet signale d'ailleurs lui-même cette procédure (p. 39).

(1) Manuscrit de 301 pages dont 160 de Documents. L'ouvrage se termine par une *Table des noms de lieux et de personnes* et par un précieux *Glossaire* des termes employés par les notaires du xvi^e siècle à Chambéry.

vie, des souvenirs de ce passé déjà lointain, il sait galvaniser les vieux grimoires endormis depuis plus de trois siècles dans la poussière des archives : ces vénérables et authentiques survivants du XVI^e siècle, il sait les interroger, les faire parler et interpréter leurs réponses comme le ferait un contemporain, sans jamais trahir leur pensée.

Voici d'abord la famille telle qu'elle nous apparaît au XVI^e siècle, à la campagne. « L'institution familiale est réglée tout entière dans la pensée d'éviter ou de retarder autant que possible le morcellement de la propriété foncière dont on redoute les inconvénients. Ces inconvénients ne vont à rien moins, on le sait assez, qu'à dépeupler les campagnes ; car le partage entre les enfants de chaque génération ne tarde pas à rendre aux uns et aux autres la vie impossible sur un domaine réduit à des parcelles trop infimes ». Et, comme la loi civile laisse toute liberté au père de famille, c'est à lui que revient le soin de prévoir l'avenir pour maintenir intact le domaine familial. Aussi c'est à son fils que le père laisse ses terres ; s'il craint que son fils ne meure sans enfants mâles, le testateur l'institue héritier conditionnel et lui substitue un autre héritier. Il est fort rare, à la campagne, qu'un membre de la famille détaché du groupe fixé sur la terre familiale hérite d'une partie des immeubles. Le fils qui quitte le toit paternel pour chercher fortune ailleurs ou pour entrer en religion reçoit une somme représentant ses droits, et ainsi la terre familiale reste indivise. Pour les filles qui se marient, la même conception communautaire règle sa condition. La famille qu'elle va quitter lui constitue une dot presque toujours en argent ; cette dot va grossir l'avoir de sa nouvelle famille ; assez souvent, par suite d'un double mariage entre les deux familles, les dots sont bien stipulées dans un contrat, mais en fait, par une ingénieuse compensation, aucun argent n'est déboursé. Cette façon de comprendre la famille est si bien dans les mœurs rurales que la fille mariée n'a plus aucun droit sur les biens de sa famille naturelle. Cette

survivance du droit romain donnait évidemment une forte constitution à la famille rurale liée comme indissolublement à sa terre. Inutile d'ajouter que les droits des divers membres de la famille, de la veuve surtout, sont sauvegardés par des précautions diverses, parfois très touchantes, destinées à maintenir la veuve dans son rang et à la mettre à l'abri des privations ou des humiliations. En ville, à Chambéry particulièrement, la famille n'étant plus liée à la terre est régie par des coutumes individualistes assez semblables à celles d'aujourd'hui, et par suite, offre moins d'intérêt. Une institution liée intimement à la formation des familles est le contrat de mariage. La loi civile n'imposant aucun régime, les conditions du contrat se réglaient librement entre les deux familles des futurs époux ; en pratique, c'est le régime dotal qui semble le plus universellement admis : la moyenne des dots à la campagne était de 100 à 140 florins, valeur moyenne d'un journal de terre ; en ville, la moyenne pour les filles d'ouvriers et de petits commerçants était de 250 à 600 florins. L'auteur expose avec précision les conditions diverses de ces contrats, en particulier la composition des trousseaux (1), du *tressel* et du *fardel*, détails intéressants et fort précieux qui nous laissent entrevoir l'aisance relative des familles rurales de la Savoie, à cette époque. M. Pérouse analyse avec beaucoup de sagacité les formules testamentaires qui nous livrent mille détails sur les préoccupations et les conditions d'existence des habitants de la vallée de Chambéry, puis il termine ce chapitre remarquable sur la famille par quelques pages curieuses sur la condition des enfants naturels. « Comme un homme de bien est tenu de faire », disent les actes notariés, le père est chargé de l'entretien de l'enfant *donné*, dès sa naissance, sans parler de l'indemnité due à la mère. Souvent l'enfant est élevé dans la maison de son père avec

(1) Le *fardel* comprenait le linge du lit et de la table (draps, couvertures, coussins ; nappes et serviettes) ; le *tressel*, les vêtements et linges de corps.

les enfants légitimes ; s'il n'a pas droit aux biens immeubles de la communauté, il n'est point destitué de tout droit ; il peut même réclamer devant les tribunaux une part des biens de son père ; mais ordinairement le père lui constitue une dot ; l'enfant naturel est ainsi dans des conditions très semblables à celles des filles légitimes mariées. D'ailleurs les enfants naturels étaient rares à cette époque.

Dans un deuxième chapitre l'auteur trace un fidèle tableau des conditions économiques de la propriété foncière. La terre apparaît morcellée en petites parcelles changeant souvent de maîtres, comme l'attestent de nombreux actes d'achat et de vente : « beaucoup de nos registres diminueraient de plus de moitié, observe M. Pérouse, si l'on en retranchait toutes les ventes de terre ». Et ces ventes se rapportent le plus souvent à des parcelles de moins d'un journal ; sur 30 ventes, une seule s'élève à 6 journaux. Quelle était la valeur approximative des terres ? Il n'est pas facile de l'établir soit à cause des conditions diverses des terres vendues, soit par suite de l'embarras où nous sommes pour apprécier la valeur relative de l'argent. En admettant la valeur (1) de 5 fr. pour le florin, l'hectare aurait valu en moyenne 2.800 francs.

Les économistes trouveront aussi dans ce travail des exemples caractéristiques des divers contrats, dont la terre est l'objet, en particulier du fermage et du métayage. Quant aux droits féodaux qui grevaient beaucoup de terres — mais non pas toutes, loin de là, car on constate qu'un grand nombre de terres sont libres de tout droit — sans en saisir parfaitement l'origine, M. Pérouse en expose avec clarté la nature, les formes diverses et leur importance relative.

D'après les actes notariés, ces droits paraissent avoir été assez modérés, sans qu'on puisse les évaluer très exactement. Ainsi des maisons sont vendues à Chambéry, sous

(1) Comme l'observe M. Pérouse, cette évaluation, basée sur le prix du blé et du vin, n'est point certaine.

le servis d'un florin (environ 5 fr.) ; à Bissy, un pré est vendu 130 florins 3 gros sous le servis d'un gros (1) de Savoie (environ 50 centimes de notre monnaie); à Barbezaz, 6 fosserées de vignes (2) — les trois-quarts d'un journal — sont vendues sous le servis en nature d'un moudurier (3) de seigle, soit environ un demi-décalitre de seigle. Souvent ces charges féodales, ignorées des intéressés, n'étaient ni réclamées, ni payées ; dans les contrats de vente, elles devaient être mentionnées, et par suite, les prix de vente variaient avec les charges, comme actuellement la valeur d'une propriété est dépréciée par les servitudes.

Le dernier chapitre est consacré à la propriété urbaine, au commerce et à l'industrie. Il n'y a rien de particulier à signaler sur les conditions de la propriété à Chambéry, très morcellée comme aujourd'hui et soumise à de fréquentes mutations. Les renseignements fournis par les actes notariés sur le commerce et l'industrie à Chambéry sont intéressants mais trop incomplets : pour se faire une idée plus précise de la vie commerciale de Chambéry au XVI^e siècle, il faudrait évidemment recourir à d'autres sources documentaires. Toutefois l'esquisse tentée par l'auteur n'est point à dédaigner. Notons en particulier une curieuse étude sur les contrats d'apprentissage, qui s'appliquaient alors aux professions les plus disparates, aux tisserands et aux maçons comme aux notaires et aux chirurgiens. Les actes fixent minutieusement toutes les conditions des engagements mutuels entre patrons et apprentis. Le prix de l'apprentissage est naturellement très variable : il est par exemple de 9 florins pour un apprenti tisserand, de 20 pour un maréchal, de 30 ou de 50 pour des

(1) Le *florin* se divisait en 12 gros. Cette note, comme les suivantes, est tirée du travail de M. Pérouse.

(2) La *fosserée* équivaut au 1/8^e du journal, environ 370 mètres carrés. La mesure pour les prés était la *seiterée*, de la contenance d'un journal.

(3) Le *moudurier* était le quart du quartan.

cordonniers ; il s'élève à 60 ou 80 florins pour des apprentis notaires ; à ces sommes fixées par contrat, il faut ajouter une légère gratification usuelle à la femme du maître, à laquelle incombe le soin d'entretenir l'apprenti. Des contrats du même genre lient souvent ouvriers et patrons : en lisant les conditions de ces engagements, réglés dans un véritable esprit de justice et de charité, on peut se faire une idée très favorable des relations amicales, toutes familiales, qui existaient alors dans les ateliers et les boutiques de Chambéry. Quelques actes enfin permettent de se rendre un peu compte des relations entre clients et artisans : car c'est souvent par devant notaire que s'établissent les prix-faits de maçonnerie ou de charpente ; l'auteur cite même deux exemples d'engagements pris par des chirurgiens de guérir leurs malades moyennant finance.

M. Pérouse termine son travail par une courte enquête sur le commerce de l'argent. A cette époque la fortune était surtout immobilière et les transactions se réglaient fréquemment en nature ; aussi le rôle économique de l'argent était très modeste, réduit à peu près à de simples prêts à courte échéance. Une confiance mutuelle très grande semble avoir régné parmi nos concitoyens : il est en effet rarement question de garantir le prêt par des cautions et d'autre part le prêt est toujours sans intérêt. La loi civile, conforme à la loi ecclésiastique, regardait alors le prêt à intérêt comme une véritable usure. Mais, comme le prouve notre historien, les prêteurs commençaient à inventer des expédients juridiques pour échapper aux menaces de la loi : par des créances hypothécaires, par des ventes fictives *sous grâce de rachat*, ils se ménageaient des intérêts avantageux au détriment des emprunteurs trop gênés pour refuser d'accepter des conditions illégales. L'argent, qui, depuis l'antiquité, était un simple moyen très commode d'échange, se transformait donc insensiblement en agent économique de production. Son rôle changeait complètement avec les mœurs. Aussi la vieille loi prohibitive du prêt à intérêt, très charitable et très sage en elle-même, ne répondait plus, déjà à cette

époque, aux réalités économiques toujours plus fortes que les lois humaines.

Cette analyse trop sèche de l'ouvrage si vivant de M. Pérouse peut vous faire entrevoir au moins l'intérêt des questions, anciennes sans doute, mais toujours actuelles, soulevées au cours de son travail et traitées avec une intelligence sagace et avisée et une probité scientifique poussée jusqu'au scrupule, sans parler des remarquables qualités littéraires de la composition. C'est l'œuvre d'un historien, armé de toutes les ressources de la critique moderne, s'efforçant de revivre la vie du passé pour nous la faire connaître, sans la défigurer. Aussi la Commission a-t-elle été unanime à considérer cet ouvrage comme étant, dans son ensemble, le meilleur travail présenté au Concours.

* * *

A la suite d'échanges de vues entre la Commission et l'Académie, les propositions suivantes ont été définitivement arrêtées par l'Académie :

Le prix de 1.500 fr., de la fondation Caffé, est décerné à M. PÉROUSE.

Un deuxième prix de 1.200 fr. — reliquat d'un Concours antérieur de la même fondation — est attribué à M. MAX BRUCHET.

La médaille fondée par M. Albert Metzger est attribuée à M. MARTEAUX pour l'ensemble de ses travaux archéologiques.

Enfin, soucieuse d'encourager les modestes recherches des historiens sérieux — qui ne peuvent tous avoir la longue préparation technique des professionnels ni les trésors documentaires mis à leur disposition — l'Académie veut bien offrir, sur ses propres ressources, deux médailles de 50 fr. :

l'une à M. l'abbé MEYNET (P. EUGÈNE), auteur du *Nécrologe des Pères Capucins* ;

l'autre à M. l'abbé EMPRIN, auteur de la *Monographie de Villaroger*.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

(FONDATION GUY)

PAR

M. Maurice DENARIÉ

MESDAMES,

MESSIEURS,

Notre Académie de Savoie, tout comme sa grande sœur aînée l'Académie française, a reçu la mission d'organiser des concours et de distribuer des récompenses. C'est une mission très flatteuse sans doute, mais aussi bien délicate ; d'autant plus délicate que les généreux donateurs qui eurent l'idée de fonder ces concours paraissent avoir attribué à notre Académie une compétence quasi universelle. C'est ainsi qu'aujourd'hui, dans cette séance, vous avez entendu parler d'histoire et de peinture et que je vais, à mon tour, vous parler de poésie. Les charger de juger des poètes, n'était-ce pas trop demander aux membres d'une société dont plusieurs sont poussés par leurs goûts personnels vers des études qui passent, auprès de bien des gens, pour n'avoir rien de commun avec les beaux-arts et les belles-lettres ? Je ne le pense pas. Je suis, au contraire, persuadé que les poètes ne seraient pas venus aussi nombreux à ce concours, s'ils n'avaient eu, pour les juger, qu'un aréopage d'autres poètes. Qui vous dira d'ailleurs où la poésie parfois aime à se loger ? Ne serait-ce point un poète que cet archéologue qui, dans la poussière des vieilles archives, évoque les souvenirs du bon vieux temps ? Poète,

ce naturaliste qui s'arrête au bord de son chemin pour admirer une petite fleur que d'autres foulent aux pieds ! Poète lui-même ce géologue qui nous décrit des paysages étranges qui n'eurent pour témoins que des êtres à jamais disparus !

Quoi qu'il en soit, les membres de cette Académie mettent tous leurs scrupules à accomplir leur mission ; ils unissent leurs efforts ; s'éclairent des opinions les plus autorisées et c'est toujours avec confiance que, dans une séance solennelle et publique, ils viennent vous soumettre les résultats de leurs longues délibérations. Alors intervient le rôle du rapporteur. Pour lui, il s'agit de résumer fidèlement ces délibérations et de vous soumettre les avis qui ont prévalu auprès de la Commission dont il faisait partie. Telle est la tâche que je m'efforcerai de remplir.

Dix-neuf poètes ont pris part à ce concours. C'est un nombre considérable. Encore faut-il observer que s'il est un article du programme qui ait toujours été respecté, c'est celui qui exige pour les pièces présentées un minimum de vers. Ce minimum a été même souvent dépassé. Nous l'avons parfois regretté ; cela dans le seul intérêt des concurrents. Certains envois, comprenant plusieurs pièces détachées, eussent sans doute gagné à être débarrassés des parties faibles qui nuisent à l'ensemble. Ces poésies étant ainsi réduites au minimum nécessaire, il eût été encore permis de croire que l'auteur, trop modeste, ne présentait que la partie moindre de ses œuvres et conservait quelque chef-d'œuvre en réserve.

Au milieu de ces productions abondantes et touffues, le triage n'était pas facile, car — je puis le dire dès maintenant — nous n'avons rencontré aucune de ces œuvres maîtresses qui s'imposent aux suffrages dès une première lecture, et simplifient ainsi la tâche du jury. Aussi bien, n'est-ce pas souvent le caractère d'une œuvre d'art que ne révéler ses mérites qu'à celui que ne

rebute pas une étude attentive ? Telle des pièces dont j'aurai à vous entretenir devait gagner à être relue. Il en est d'autres dont le charme est trop vite épuisé ; ce sont d'agréables variantes sur des sujets connus ; on y recherche vainement quelques idées neuves et le « je ne sais quoi » qui constitue une œuvre d'art. Si la forme poétique ne doit pas être un prétexte pour émettre des idées parfois saugrenues, elle ne suffit pas toujours pour sauver de la fâcheuse banalité. Plusieurs poésies ont leur principal mérite dans les bons sentiments qu'elles expriment, mais notre Académie, qui a tant de missions à remplir, n'a pas encore reçu celle de distribuer des prix de vertu.

Je ne puis songer à faire l'analyse complète de toutes les œuvres en concours. Je me bornerai à parler avec détails de celles qui ont plus particulièrement retenu l'attention de la Commission.

Voici, pour commencer, un véritable poème. Il porte pour titre « *La Famine* » et son sujet est tiré de la Bible. L'auteur, pour le fond du récit, s'est appliqué à suivre le texte sacré : les développements et les détails sont empreints d'une puissante couleur locale. On pourrait même reprocher un abus des noms propres et des termes bibliques ; mais c'est un luxe que se sont offert nos plus grands poètes modernes. Toujours, sans doute, dans sa préoccupation de la couleur locale, le poète insiste, dans ses descriptions, sur d'horribles détails qui en rendent parfois la lecture pénible. Cette critique, il est vrai, s'applique surtout au choix du sujet. Il est des tableaux qui demandent à ne point sortir de leur cadre. Tels récits détachés de l'histoire des temps anciens ou des pays lointains, et traduits dans notre langage moderne, nous choquent parce que, malgré nous, nous les jugeons avec nos mœurs actuelles et les idées courantes. Si quelques parties du poème traînent un peu en longueur, le style est généralement vigoureux ; les vers sont de bonne facture et le souffle poétique anime tout le poème.

Je vous en lirai tout d'abord les premiers vers où le sujet est suffisamment exposé :

David est roi. Le peuple hébreux clame et gémit.
La terre d'Israël n'aura bientôt plus d'herbe ;
Les orges et les blés de quelque maigre gerbe
Payent le dur labeur. La famine sévit.

Parfois, levant au ciel un regard qui succombe,
L'homme voit un nuage et renait à l'espoir :
Mais le nuage fond dans la brume du soir,
Avec lui l'espérance a pris son vol et tombe.

Israël, seulement, est frappé du destin
Car l'abondance règne au camp des Infidèles.
Il a fallu déjà, honte et rage éternelles !
Acheter la farine au pays philistin.

Les bergers attardés près des rares fontaines
Où gens, bétail et chiens, trouvent encor de l'eau,
Disent, avec effroi, les vides du troupeau,
Les brebis et les bœufs qui meurent par centaines ;

Ils disent que, du jour où le ciel s'est fermé,
Les torrents à l'eau vive ont arrêté leurs courses
Et que les ruisseaux, même, ayant tari leurs sources,
N'arrosent plus, hélas ! le pays affamé ;

Ils disent les longs jours sans pluie et sans rosée,
Et les nuits sans fraîcheur ; et le buisson sans vol,
Et les maigres épis qu'ils arrachent au sol,
Et l'eau, comme le vin, à chaque homme dosée ;

Et quand ils ont tout dit, ils le disent encor.
Chaque journée entend ce qu'entendit la veille,
Avec plus d'âpreté. La révolte s'éveille
Car le peuple est à bout de patience et d'or.

.....
Alors le roi David dit à la populace
Du pays outragé : De moi que voulez-vous
Pour venger votre affront ? Elle dit : Donnez-nous
Sept enfants de Saül pour détruire sa race.

Et parmi les sanglots que Michol étouffa,
En épargnant le fils de Jonathas qu'il aime,
Il leur abandonna, dans sa détresse extrême,
Les cinq fils de Mérob et deux fils de Respha !

Je passe une partie du récit pour vous citer le passage que j'appellerai : le plus sensationnel :

La fille d'Aïa, Respha, la triste mère,
Dans les affreux relents des cadavres en croix,
Dans toutes les horreurs et dans tous les effrois,
Exhale sa douleur, crie au ciel sa misère.

Depuis que les cinq fils de Mérob et les siens,
Par ceux de Gabaon, furent mis au supplice,
Une verge à la main, couverte d'un cilice,
Elle défend leurs corps des vautours et des chiens.

C'était aux premiers jours de la moisson de l'orge.
On vint les prendre un soir qu'ils étaient endormis
Et l'un des ravisseurs, pour étouffer ses cris,
La saisit aux cheveux et lui serra la gorge...

Et, pour Respha, ce fut un terrible réveil
Lorsque, sur la montagne où l'horizon se borne,
Elle vit les gibels dressés vers le ciel morne
Avec sept hommes nus sous l'ardeur du soleil !

De quels rugissements de lionne blessée
Emplit-elle aussitôt les plaines et les monts !
Par quels chemins, ô Dieu ! par quels sauts, par quels bonds,
Arriva-t-elle enfin auprès d'eux, harassée !

Oh ! pourquoi, sous les coups des archers arrogants
Et sous le poing de fer de ce gabaonite,
La mort n'est-elle pas survenue assez vite
Pour l'empêcher de voir ses enfants expirants.

Liés depuis deux jours aux troncs noirs et solides,
Par la faim, par la soif, par la douleur tordus,
Ils imploraient la mort et leurs cris éperdus
S'envolaient sans écho sur les rochers arides.

Et Respha, maintenant sans larmes et sans voix,
Stupide, regardait fixement devant elle,
Les oiseaux affamés l'effleuraient de leur aile,
Tournant et resserrant leur cercle autour des croix.

Puis enfin tout se tut, les hoquets et la plainte,
Et la tête roulant sur un corps amaigri,
Chacun des sept martyrs poussa son dernier cri
Et les oiseaux alors s'approchèrent sans crainte.

Puis leur vol enhardi s'abattit sur les morts
Et la serre enfoncée aux creux noirs des aisselles
Les vautours, d'un bec rouge, exploraient les prunelles
Des enfants de Saül, jadis puissants et forts.

Mais bondissant bientôt au milieu du carnage,
La fille d'Aïa, s'armant de rameaux secs,
Parmi les cris stridents, les claquements de becs,
Poursuit les carnassiers et les frappe avec rage.

C'est ainsi tout le jour et quand survient la nuit
Les chacals et les chiens arrivant sur la roche,
Respha, lasse et debout, frémit à leur approche
Et, la verge à la main, les frappe et les poursuit.

Sa plainte ou sa prière emplit au loin l'espace,
Chaque heure qui s'écoule augmente son tourment,
La journée à la nuit s'ajoute incessamment,
Lentement, lentement, le temps s'envole et passe.

Les assauts répétés des chiens et des vautours
La trouvent toujours prête et toujours attentive,
Quand apparaît leur troupe aussitôt elle arrive,
La repousse, la chasse et veille aux alentours.

Haut-lieu de Gabaon, buissons, gibets sordides,
Restes noirs et confus des corps décomposés,
Nature qui régis les instincts opposés,
Astres qui scintillez au fond des grands cieux vides !

Vous tous témoins muets de son horrible sort,
Vous qui vîtes l'excès de l'amour maternelle,
Rompez votre silence, intercédez pour elle,
Et que le Dieu clément termine son effort !

Dans la suite du poème, l'auteur nous décrit les cérémonies qui ont lieu pour célébrer la fin de la sécheresse ; il nous fait assister aux funérailles solennelles faites sur l'ordre de David aux malheureuses victimes, en même temps qu'à Saül et Jonathas ; il nous fait entendre le chant de l'arc ; il nous montre enfin la pauvre Respha assistant, la raison égarée, à toutes ces cérémonies et venant s'agenouiller sur le tombeau de ses enfants :

Et Respha, doucement, maternelle, à genoux,
Chante et berce en ses bras, sans repos et sans trêve,
Un enfant qu'elle voit revivre dans un rêve,
Sur la tombe où l'on mit ses fils et son époux !...

Parmi les œuvres présentées, nous trouvons un autre « *Poème historique* ». En lisant les titres et les sous-titres : « Notre-Seigneur Jésus-Christ. — L'état du monde à son avènement. — Sa naissance. — Vocation des peuples, etc..., etc. », on se croirait presque en présence d'un traité de théologie. Pour aborder, traiter un tel sujet, il fallait avant tout veiller aux écarts de l'imagination et ne faire aucune part à la fantaisie. C'est sans doute cette préoccupation qui a empêché le poète de prendre tout son essor et l'a obligé à nous présenter une œuvre dans laquelle l'art poétique n'occupe qu'un rang secondaire.

Avec les « *Poésies de vingt ans* », nous abordons des genres moins austères. La pièce intitulée « *Ronde de Lutins* » est particulièrement séduisante par son rythme vif et harmonieux et la grâce de son style :

Dans la forêt aux troncs moussus,
Sous les vieux chênes, où murmure
L'âme des druides disparus
Qui se gisent dans la ramure,
Nous, les lutins gais et jolis,
Dansons notre ronde éperdue !
— Le gnôme sur l'herbe voltige ! —
Dansons, et que nos joyeux cris
Montent dans la forêt perdue !
— Le gnôme sur l'herbe voltige,
Et sous son fin talon qui rue
L'herbe ne plie point sa tige !

Nous sommes les lutins joyeux
Dont le rire parmi les branches
S'égrène en sons harmonieux
Répercutés par les pervenches.
Sur les rameaux touffus de mousse
Si délicatement sculptés,
— Tandis que les muguetts résonnent —
Nous buvons les diamants d'eau douce
Où tourbillonnent des clartés,
— Tandis que les muguetts résonnent,
De leurs battants d'or agités
Dans leurs clochettes qui frissonnent.

Les fleurettes sont nos amies,
Et quand sur nous s'étend le soir,
Et que, frileuses, elles plient
Leurs calices en ostensor, .
Tout bas dans la nuit nous parlons,
Car il faut bien qu'elles sommeillent...
— Et les étoiles nous sourient —
Au loin des amoureux qui veillent,
Par instants viennent les chansons.
— Et les étoiles nous sourient
Et nous jettent leurs bleus rayons...
...Ce sont nos sœurs qui pour nous prient...

Cette jolie poésie est accompagnée d'autres pièces, principalement des sonnets, qui n'ont point retenu notre attention par des mérites particuliers. Le sonnet est un genre qu'il est souvent dangereux de présenter dans un concours. Il est astreint à des règles tellement rigoureuses qu'il est rare qu'on puisse les bien observer et dès lors la critique a beau jeu. Ajoutons que lorsqu'il s'agit de juger un sonnet on ne peut se défendre de prendre comme point de comparaison quelques-uns de ces petits chefs-d'œuvre qui ont suffi à illustrer un poète et qui se sont logés sans efforts dans un coin de notre mémoire. C'est dire que nous n'avons pas trouvé, parmi les sonnets très nombreux qui nous ont été présentés, ce sonnet *sans défaut* auquel nous aurions pu, avec l'autorité de Boileau, donner la préférence sur de plus longs poèmes.

Ces observations peuvent s'appliquer à l'envoi qui nous a été fait sous la désignation « *Bribes de la vie* ». Les sentiments poétiques que l'on découvre dans cette œuvre ont peu gagné à être enfermés dans la forme étroite du sonnet. Quelques-uns cependant de ces sonnets ont leur charme ; je vous en citerai un choisi parmi ceux qui nous paraissent les meilleurs :

BON GITE

Sur son oreiller de dentelles
Achevant un sommeil léger,
Elle rêvait quand ses prunelles
Virent l'ombre d'un messenger :

C'était l'Amour battant des ailes,
Jurant de ne plus voyager :
Las de ces courses éternelles,
Cherchant un abri pour loger.

Dans son carquois un trait repose
Qu'il décoche sur le sein rose
De la Belle, à nouveau, dormant...

... Si, maintenant, elle s'agite
C'est que désormais l'Amour gîte
Dans ce cœur qui s'éveille aimant.

Les envois faits sous cette devise : « Vols d'insectes, frissons, soupirs indéfinis, murmures de la source et bégaiement des nids, — André Theuriot », et sous ce titre « *Heures douces* », renferment aussi un lot assez considérable de sonnets. Ils n'ont pas été classés dans les premiers rangs et leur lecture prolongerait inutilement cette séance.

L'auteur qui a pris pour devise « *Fac et spera* » nous a adressé plusieurs poésies groupées sous ces titres : *Détresses de la Vie*. — *Les Voix de la Nature*. — *Consolation*. Ces pièces de vers témoignent d'un talent souple et varié, et sont relevées d'un brin de philosophie et d'une pointe d'ironie.

« *Les Détresses de la Vie* » comprennent deux pièces qui sont de simples récits en vers alexandrins et dont le réalisme est la note dominante. Je cite celle intitulée « *Fraternité* » :

Pour la Butte Montmartre, un vieillard, pauvre hère
Déménageait : ou plutôt, il changeait de misère,
Tirant comme il pouvait une charrette à bras
Avec, dessus, son lit (un très dur matelas),
Deux chaises mal en point, un vieux bahut de chêne,
Et pour traîner le tout avait beaucoup de peine.
« J'ai compté jusqu'ici, dit-il, parmi les forts,
« Mais cette charretée excède mes efforts,
« Car trop raide est la pente et très haute la Butte ».
Aux lazzi du gavroche il se trouvait en butte

Et sa plainte faisait s'arrêter les passants.
(On voit encor parfois des gens compatissants.)
Comme il s'époumonait, geignant à fendre l'âme,
Un brave ouvrier dit : « Vraiment, c'est chose infâme
De prendre ainsi les gens pour des bêtes de trait ».
Un loustic riposta : « Ma foi, ça le distrait » ;
Etalé sur le siège avec désinvolture
Un cocher lui cria : « Prends donc une voiture ! »
Mais un homme en haillons, comme lui pauvre gueux,
S'attelle à la charrette avec le malheureux,
En lui disant : « Je viens pour te prêter main forte ».
Puis il accompagna le vieux jusqu'à sa porte.
« Sans merci, lui dit-il, en lui tendant la main,
« Je peux avoir aussi besoin de toi demain ;
« Ami, pour être forts, unissons nos misères,
« Les misères sont sœurs, mais les pauvres sont frères ».

Dans « *Les Voix de la Nature* » nous trouvons au contraire de petits vers harmonieux et faciles consacrés surtout aux oiseaux : l'hirondelle, la poule, le rossignol, etc. Les sujets, vous le voyez, n'ont rien de bien nouveau, mais ils sont traités d'une façon originale et chaque morceau renferme, à la manière des fables, une morale ou une idée dominante. En voici un exemple :

LES CORBEAUX

Chaque soir, à la même heure,
J'aperçois, de ma demeure,
Un vol d'oiseaux croassant
En passant.

Et toujours je me demande :
Où peut aller cette bande,
Où vont-ils ces oiseaux noirs
Tous les soirs ?

Oh ! je veux, sans paix ni trêve,
Savoir où le vol s'achève
Des corbeaux qui font ce bruit
Chaque nuit.

Or, j'ai pu, suivant leur piste,
Les surprendre à l'improviste
Et voir où ces oiseaux vont,
Ce qu'ils font.

Ils vont, par files entières,
Vers les tristes cimetières,
Flairant l'odeur des tombeaux,
Ces corbeaux.

Cherchant, dans ces enclos sombres,
Dans les funèbres décombres
Et dans l'horreur du trépas,
Leur repas.

Disant : Là, sans qu'on t'invite,
Tu n'iras bien que trop vite ;
Pour toi, planter des jalons.
Nous allons.

Bientôt, sur la fraîche tombe,
Nous viendrons quand le jour tombe
Y flairer, jusqu'au matin,
Un butin.

Dans la pièce intitulée « *Consolation* », l'auteur ne craint pas d'aborder les plus graves problèmes philosophiques que soulève la science moderne. Il le fait d'ailleurs d'un ton léger et en poète chez qui domine le sentiment. Vous en jugerez par les strophes suivantes :

D'où nous venons ? « encor une autre incertitude »,
M'avez-vous dit un soir,
« Mon œil inquisiteur se prend de lassitude,
« Le chaos est si noir. »

Si vous ne remontez à la Cause première,
Source de vérité,
Vous ne pourrez trouver qu'une pâle lumière
D'une faible clarté.

A vouloir, sans cela, discuter le problème,
Pour ma part je crains bien,
Qu'après un court moment, vous ne disiez vous-même,
Je n'y comprends plus rien.

Que d'un singe malin vous nous fassiez descendre
Ce n'est pas très flatteur.
L'esprit, humilié, se refuse à comprendre
Ce simiesque auteur.

Mais le singe à son tour, ce précurseur des hommes,
L'ancêtre que voilà,
Comment se trouvait-il sur la terre où nous sommes,
Qui donc l'avait mis là ?

Tous vos hardis concepts, savants, pure chimère,
Mon cœur répondra : non,
Quand vous affirmerez que la première mère
N'était qu'une guenon.

Qui donc aurait trouvé le si tendre langage,
Les jolis mots si doux,
Qu'une mère prodigue à son enfant bien sage
Dormant sur ses genoux ?

Quelle autre trouverait ces accents de détresse,
Ces pleurs silencieux,
Lorsque son chérubin échappe à sa tendresse
En volant vers les cieux ?

Laissez-moi de côté vos horribles mélanges
Faits d'atomes crochus,
Et laissez-moi rêver que nous sommes des anges,
Mais des anges déchus.

Je crois plus volontiers que notre âme en déroute
Et qu'aussi notre cœur,
Un instant dévoyés, vont retrouver la route
Du suprême bonheur.

Il me plaît de ne voir dans l'humaine origine
Rien de matériel,
Et je me sens heureux lorsque je m'imagine
Que nous venons du ciel.

Sous ce titre « *Rimes savoyardes. — Epaves d'amour* » un concurrent nous présente vingt-cinq pièces de vers, formant ensemble un volumineux poème, avec prologue et épilogue. Un sentiment relie tous ces morceaux détachés et domine l'œuvre tout entière. C'est un amour profond du pays natal. Le poète qui paraît avoir quitté depuis longtemps son petit village de Savoie y est resté attaché par tous les liens du cœur. Ses poésies sont pleines de souvenirs touchants exprimés avec simplicité.

Le style est correct ; les vers coulent aisément et l'auteur, variant ses sujets, sachant à propos changer de rythme, arrive sans défaillance jusqu'au bout de son œuvre. Aussi nous pouvons choisir presque au hasard les citations qui nous donneront la valeur de l'ensemble du poème.

LA MAISON PATERNELLE

Hier, j'ai voulu revoir notre vieille maison.

J'ai repris lentement l'étroit sentier qui mène
A travers la prairie.

Oh ! triste effeuillaison
Des souvenirs d'antan !

N'est-ce point la fontaine
Où j'ai bu si souvent ? Voilà, comme autrefois,
Au détour du chemin le merisier sauvage
Où je grimpais agile et voilà le grand bois
Où mes jours s'écoulaient lorsque, gamin peu sage,
Je gambadais avec un jeune compagnon...
Et voici la maison...

Mais, sa porte est fermée,
Ses murs tout gris ; je ne vois plus, de son pignon,
Dans le ciel bleu monter un ruban de fumée.
Dehors, c'est le silence et dedans, c'est la nuit ;
Personne sur le seuil ; l'araignée isolée,
Tranquille, a pu tisser sa toile ; pas un bruit
Ne s'entend dans la vieille maison désolée...

Où sont-ils mes beaux jours disparus ? Où sont-ils ?

Et je me suis assis pour rêver à naguère ;
J'ai revécu le temps d'avant les durs exils.
Sur ce plancher rugueux, sur cette blanche pierre,
Que de fois je courus, insouciant gamin,
Me jeter dans les bras de ma bonne grand'mère !

Oh ! ce cruel réveil, ce triste lendemain !
Je sens que dans mon cœur quelque chose se brise
Et je reste longtemps, dans ma vieille maison,
Ecoutant, dans le toit disjoint, chanter la bise,
Comme en ce temps béni de ma jeune saison.

SOMMEIL DES VIEUX

O Paysans simples et forts,
Montagnards, mes aïeux, mes pères,
Dormez le grand sommeil des Morts
Dans la paix des verts cimetières.

Je sais à peine votre nom
Car, sur le mausolée en schiste,
Le vent glacé, la neige triste,
N'ont laissé qu'un vague sillon.

Seuls le cyprès, le pin, l'yeuse,
Enchevêtrant leurs longs rameaux,
Disent la romance oubliée
De l'existence et de ses maux.

Ne regrettez point votre vie,
Paysans, prêtres ou soldats,
Dormez heureux, loin des combats,
C'est votre sommeil que j'envie.

Hélas ! je n'ai point hérité
De votre main lourde et brutale,
Je n'ai point même la fierté
De votre front pur, noble et mâle !

O mes aïeux, vieux paysans,
Veillez sur le fils qui vous prie,
Donnez à son âme attendrie
Le courage, en ses jeunes ans.

Que le labeur ne le rebute,
Et qu'il n'ait peur du lendemain,
Jusqu'au jour où, dans quelque lutte,
Il tombera sur le chemin :

Alors, à cette heure dernière,
Aidez-le, d'un suprême effort,
Afin qu'au pays de Beaufort
Il dorme en son vieux cimetière.

Nous retrouvons cette même note mélancolique dans la pièce intitulée « *Vingt ans* » :

Vingt ans ! Ce n'est pas vieux ! Vingt ans ! Mais c'était hier,
C'était la vie en rose et l'horizon doré,
Vingt ans ! Ma lèvre a pris comme un rictus amer,
Est-ce d'avoir pleuré ?

Le cœur empli d'amour et la bourse légère,
Insouciant des jours futurs, joyeux de vivre,
Je pressais dans ma main la main qui m'était chère,
Chaque jour j'ajoutais des sonnets à mon livre.

Et maintenant, où sont les beaux soirs de printemps ?
Je suis seul et parfois j'ai peur de l'avenir,
Et le cuisant regret du bonheur de vingt ans
A desséché mon cœur qui ne peut refleurir.

Rude et triste faucheur, le temps inexorable
N'a pas même laissé la trace d'un sourire,
L'amour divin est mort, que je croyais durable,
Et la dernière corde est brisée à ma lyre.

Vingt ans ! Ce n'est pas vieux ! Vingt ans ! Mais c'était hier,
C'était la vie en rose et l'horizon doré,
Vingt ans ! Ma lèvre a pris comme un rictus amer,
Est-ce d'avoir pleuré ?

Choisissons pour terminer une citation un peu moins
triste :

PRINTEMPS SAVOYARD

Les hivers, chez nous, sont bien longs.
Mais quand, au fond de nos vallons,
Le soleil a fondu la neige,
Avec lui refleurit l'espoir
Et dans le calme d'un beau soir,
Le cœur s'allège.

Dans le village, peu à peu,
On déserte le coin du feu
Où la vieille file la laine,
Et dans les chemins, les petiots
Courent avec leurs gros sabots
A perdre haleine.

Devant leurs chalets entr'ouverts,
Contemplant les seigles tout verts,
Qu'agite lentement la brise,
Les vieux vont s'asseoir en chantant,
Et frisent, d'un geste content,
Leur barbe grise.

A Pâques, le long des sentiers
Que bordent les blancs églantiers,
Les amoureux cherchent leurs belles ;
Et les couples s'en vont, joyeux,
Enlacés, les yeux dans les yeux,
En ribambelles...

Maintenant la feuille a poussé,
L'Hiver qui fuit n'a plus laissé
Que quelques névés dans les roches ;
Bientôt les bergers des hameaux
Vont emmener leurs gais troupeaux
Au son des cloches.

Auprès de ces poètes qui ont puisé aux sources depuis longtemps fréquentées par les Muses, un auteur, dont la devise « Mon âme est comme un grand violon qui sanglote » est empruntée à Albert Samain, se distingue par un talent vraiment original et par de rares qualités littéraires. Son envoi comprend plusieurs pièces d'inégale valeur, dont l'une, intitulée *Le Quatuor*, mérite une place à part. Elle eût été d'ailleurs d'une étendue suffisante pour être classée seule dans le concours.

Exprimer dans une pièce de vers les idées et les sensations que peut faire naître dans une âme de poète le son de divers instruments de musique était une tâche audacieuse. A le faire, l'auteur a déployé les ressources d'une imagination féconde et d'un sentiment poétique sans doute développé par de sérieuses études littéraires. A travers son œuvre nous sentons vibrer l'âme du poète. Avec lui, nous passons par toutes les émotions violentes que l'artiste éprouve tour à tour : joie, tristesse, souvenirs lointains, amour, angoisses douloureuses, espérances suprêmes, tandis que d'harmonieux accords s'échappent du piano, du violoncelle, de l'alto et du violon. Mais il arrive que l'auteur, poursuivant sa rêverie, s'élève en foulant aux pieds les vieilles règles de la prosodie et même les lois plus respectables de la syntaxe. Les idées s'accumulent, les images se pressent, les mots se heurtent au hasard : il en résulte une impression profonde, mais aussi quelque lassitude. On

pense alors à certains poètes qui, s'entourant d'une obscurité voulue, s'efforcent d'exprimer des états d'âme au moyen de symboles qui sont souvent des énigmes. A première vue l'œuvre vous déconcerte. Il faut la relire pour mieux l'apprécier : c'est vous dire que vous jugerez insuffisamment de sa valeur par la simple lecture que je puis vous en faire :

J'aime les soirs d'hiver constellés d'harmonie
Où la main se complait au jeu des quatuors
Et d'un magique archet évoquant les grands morts
Fait revivre un instant leur pensée endormie.
Quand au salon, discret comme un temple de l'Art,
La pudique déesse, en robe de musique,
Donne aux initiés son baiser symbolique,
Quel plaisir anime l'attente du regard,
Comme l'heure sur nous exquisement s'épanche !
Puisqu'au dehors le ciel s'égrène en neige blanche
Et qu'un vulgaire bruit expire à son tapis,
Donnez un éveil d'or aux beaux chœurs assoupis.
Des vases saints d'où débordent les fleurs écloses
Vont se disséminer de sonores saveurs.
Nous, qu'alourdit encor l'ivresse des labeurs,
Nous goûterons pourtant, les paupières mi-closes.

A l'ombre du silence un piano chanta
Et toute notre vie attentive écouta.

L'humaine destinée, aux pages contenue,
S'exteriorisait au caprice des doigts
Et l'on semblait ouïr dans les dociles voix
Comme des secrets d'âme en notes épandue.
Elle brodait d'un grénetis de triolets
Sa jeunesse en gaité, confiante et sereine ;
Puis le deuil éclatant en gamme souveraine,
Grave elle modulait en accords violets
La plainte indéfinie aux suaves tristesses...
Musique, ô mère des consolantes tendresses,
Harmonie, ô mystère aérien des sons
Par qui l'âme s'épure en divines chansons,
Par qui toute beauté vit et se réalise,
Vibrations qu'au papier l'encre cristallise !

Esper, douleur ou joie, indicibles transports,
Tout s'évoque au charme profond de tes accords.
J'en sais dont le rire coloré m'enseuille
Comme un chaud rayon d'or sur la plaine vermeille,
Où l'exaltation des suprêmes amours
S'épanouit, aurore éclatante des jours.
J'en sais dont la souffrance exquise et tendre pleure
Que jamais ne guérira la fuite de l'heure :
Toujours plus profonde et plus chère, elle renaît
Par la plaie entr'ouverte au cœur abandonné,
Jet sanglotant de l'eau dont la vasque angélique
Berce l'isolement du parc mélancolique.
Les uns ont la splendeur reposante des soirs
Où les étés brûlants mûrissent les espoirs ;
Les autres, guerriers, ont des souffles métalliques
Et d'autres, la langueur des songes nostalgiques.
Certains ont la majesté des orgues puissants ;
D'autres sont mutilés, exsangues, gémissants.
Et toi, fidèle confident de la pensée,
Qui l'accueilles toujours ou joyeuse ou blessée,
Toi dont le clavier sourit discrètement
Au front rouge de fièvre ou pâle de tourment,
Qui n'a demandé l'oubli des désespérances
Au sortilège subtil de tes résonances ?
Combien qu'ont assombris les rêves envolés
De tes chants lumineux n'as-tu pas consolés ?
Puissent-ils, échappés de tes touches d'ébène,
Alléger les soucis dont la pensée est pleine ?

Le piano se tut et tout à coup jaillit
Un mâle chant d'amour dont l'ombre tressaillit.

Sorti des profondeurs suppliantes de l'âme,
Il s'élevait vers l'insaisissable Beauté
Que l'homme de son pauvre regard entêté
Cherche dans la chair frêle et rose de la femme.
Comme un prêtre, l'extase sainte dans les yeux,
Gravit lentement les degrés harmonieux,
Ineffable il mentait vers l'image de celle
Que le maître choisit. Et ne sentions-nous pas
Quelque prière en nous, que nous dimes tout bas,
Agoniser aux cordes du violoncelle ?

Quels secrets, confiés aux ailes de ses chants,
Vinrent s'agenouiller, timides et touchants,
Devant le sourire énigmatique des belles !
Quels soupirs volèrent vers des lèvres rebelles !
Pourtant quel idéal et suave discours,
Musique, égalerait ton doux parler d'amour ?
Mais celle qui fut bonne et qui dans la nuit triste
Ouvrit une aube d'or au rêve de l'artiste
En calmant d'un baiser la fièvre de son front,
Musique, unis sa gloire au charme de son nom,
Berce son souvenir d'harmonie éternelle
Puisqu'un peu de beauté n'aurait fleuri sans elle.

Lorsque la mélodie amoureuse eut cessé,
Alors sur nous flotta le souffle du passé.
Il sembla que la vie éparse sur le monde
S'exaltait aux accents de la basse profonde
Et traînant en son cours aux multiples efforts
Les flots toujours renouvelés des siècles morts
Forgeait la gravité de son chant impassible,
Murmure énorme au lit d'un fleuve irrésistible.
Et de mièvres espoirs voletaient sur ces eaux
Tels que des ramages périssables d'oiseaux.
Mais la voix s'adoucit du regret des années
Et dans l'effeuillement des notes surannées
Se redirent de tendres mots qui s'étaient tus ;
Le souvenir s'emul d'anciennes vertus ;
Aux milieux aimés revinrent des images ;
Dans l'ombre doucement parurent des visages ;
Enfin la vision brusque s'évanouit
Avec une part de nous-mêmes qui s'enfuit
Et le son s'éteignit, frangé de lassitude,
Au calme des oublis et de la solitude.

Puis l'alto, comme au réveil d'un songe, chanta
Et l'Inexplicable autour de nous s'agita.

Quand se poursuit sous terre une œuvre rare et lente,
La plante, en un invisible tressaillement,
Elabore son mystère et soudainement,
S'ouvre la complexité de sa fleur troublante.
Telle se révélait au sens émotionné,
Avec je ne sais quoi d'imprécis et qui change,
Et sourde de lointains, la phrase au timbre étrange,

Langage inattendu d'un monde insoupçonné.
Les êtres imprévus qui flottent dans le rêve
Ou comme un brouillard inconsistant qui se lève
Apparaissent muets et pâles dans la nuit ;
Les points phosphorescents qui s'allument sans bruit
Et l'ombre où s'infléchit une lèvre invisible ;
Les torpeurs où le corps raidit incoercible ;
Les volontés lointaines qui disent d'agir
Et les regards éteints qui sondent l'avenir ;
L'horrible mouvement dont s'animent les choses,
L'obscurité confuse où sommeillent les causes
Et tout ce qui souffre de se taire, tâchait
De formuler son désir trouble sous l'archet.
Et quand le son faiblit aux orbes du silence,
Je crus qu'un sphinx nous frôlait de son aile immense.

Le dernier enfin, le violon chanta
Et ce qui veille en nous dans l'attente écouta.

Du bois impressionné s'exhalait une plainte,
Grave comme une cloche en prière qui tinte,
Résignée ainsi qu'un cœur saignant et c'était
En une prison comme un esprit qui chantait
Et n'était-ce pas aussi celui de nous-mêmes,
Attendant l'heure où seront clairs tous les problèmes,
Où libéré du pauvre corps qui l'asservit,
Dans la jouissance du vrai soi qui se survit,
Il franchira le seuil de la sublime église
Où l'Unique, dans la lumière, évangélise ?
Elle, en désir de certitude et de clarté,
Lasse du mirage par le vent emporté,
— Comme un vol d'hirondelle enfui loin de la grève
Vers l'azur, qui l'accueille confiant, s'élève, —
S'évoquait maintenant pressante et son appel
Egrenait ses notes de cristal vers le ciel.
Violon qu'inventa notre désespérance,
Interprète éthéré de l'humaine souffrance,
Fragile instrument, impérissable pouvoir,
Par qui le son exténué s'idéalise,
Suprême langage de l'Art où se précise
Le verbe impératif du dernier espoir
Sans que le doute avilissant ne le maîtrise,

Tant de chagrins secrets firent pleurer tes chants,
Tant de cris de pitié jaillirent de tes flancs
Que les cieux resteront à jamais solitaires
Si rien ne s'est ému là-haut de tes prières.

Voici maintenant, du même auteur, un sonnet délicatement ciselé :

LA TOMBE DE CHARIS

Le bourg aux toits rouges rayonne de lumière
Et les jardins en joie étincellent de fleurs ;
Mais la mort de Charis assombrit tous les cœurs ;
La rue en deuil pleure sa grâce printanière.

Dans le trou noir, entre les lourds blocs cimentés
Que l'esclave a taillés aux lointaines carrières,
La nourrice introduit en disant des prières,
L'urne où reposent ses petits os calcinés.

De blancs lys dans leurs mains, ses compagnes font cercle,
Puis au rythme des pleurs est poussé le couvercle
Et ce qui fut Charis dort pour l'éternité,

Jusqu'au jour sacrilège où le fils d'un barbare
Défonçant le sol meurtri de sa pioche avare,
Troublera le sommeil de sa virginité.

Nous avons cité ce que nous avons trouvé de meilleur. Les œuvres dont je ne vous ai pas encore parlé, n'auraient, à coup sûr, rien à gagner à être mises en parallèle avec les poésies que vous connaissez maintenant. Je craindrais même, pour quelques-unes, que leur succès auprès de vous, si je vous les lisais, ne soit autre que celui prévu par leurs auteurs. Ce n'est pas à dire qu'elles soient toutes sans mérite ; il n'en est pas, au contraire, qui n'aient quelques côtés intéressants. A défaut de grandes qualités littéraires, nous avons apprécié des sentiments touchants et surtout une réelle sincérité dans l'envoi considérable « *Souvenirs de la Morge* », dans les pièces intitulées « *Un Deuil* », « *L'Avalanche* », et celles comprises sous cet épigraphe : « *Quand l'infortune, l'injustice, la cruauté humaine du vulgaire... etc.* » ;

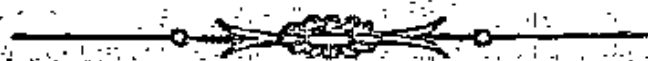
nous découvrons des préoccupations littéraires dans « *Les Ombres* », des idées pour le moins originales dans « *Simple histoire* ». Enfin nous admirons le patriotisme dans « *La Revanche* » et « *Pro patria* ». J'emprunte à ce dernier envoi la citation par laquelle je terminerai mon rapport. Ce sont quelques strophes vivement enlevées, extraites de la pièce intitulée : « *Le refrain du régiment de Piémont : plutôt crever que ne pas tenir bon.* »

Le vieux Piémont était de toutes les batailles ;
Il aimait les assauts, les coups et les entailles,
Et, sous le drapeau noir et blanc,
Mousquet chargé, rapière au flanc,
Les compagnons des vieilles bandes
Ne savaient marcher qu'en avant :
Sourire aux dents, moustache au vent,
Ils arpentaient gaiement chemins, forêts et landes.
C'étaient les bandes de Piémont :
Plutôt crever que ne pas tenir bon !

Ils guerroyaient sans trêve et la gloire fidèle
Les emportait toujours plus haut, à grands coups d'aile,
Et vers les grands horizons bleus
Le drapeau montait avec eux
Et prenait des couleurs d'aurore :
C'était l'aube des temps nouveaux
Et les couleurs des vieux drapeaux
Se fondaient dans l'iris du drapeau tricolore.
C'étaient les soldats de Piémont :
Plutôt crever que ne pas tenir bon !

Mais ils restèrent seuls contre l'Europe entière
Et vingt rois conjurés menaçaient la frontière,
Alors conscrits et vétérans
Accoururent serrant leurs rangs
Autour du fraternel emblème.
Bourgeois, ouvriers, paysans,
Jeunes ou vieux, tous sont présents,
Tous sont prêts à mourir dans la lutte suprême.
Ce sont les fils du vieux Piémont :
Plutôt crever que ne pas tenir bon !

La Commission a été d'avis d'attribuer le prix à l'auteur de la pièce « *Le Quatuor* ». Toutefois elle a estimé que le prix ordinaire de 400 francs serait une récompense suffisante et qu'il n'y avait pas lieu d'y ajouter la somme de 200 francs, restée disponible à la suite des précédents concours. Cette somme serait de nouveau mise en réserve.



Le Gérant : J. GUÉLARD.

Chambéry. — Imp. Générale Savoisienne, rue du Château, 5

